

FÉDÉRATIVES 2015

OBJECTIF CHAMPIONNATS

RENDEZ-VOUS
À VALENCE

NOUVELLE SÉRIE
DU COACH

7

13



Mensuel officiel de la Fédération Française d'Équitation



N° **171**
OCTOBRE 2015

SIMON DELESTRE

Aix-la-Chapelle sourit à Ryan



LeMemoClub

A consulter régulièrement sur www.ffe.com/club/LeMemoClub - Octobre 2015

ADHESION 2016



Si ce n'est déjà fait, pensez à renouveler votre adhésion FFE pour pouvoir mener à bien l'ensemble de vos démarches : prise de licences, passage de Galops®, engagements en compétition, etc.

Le renouvellement s'effectue en ligne depuis le 1^{er} septembre via FFE club SIF ou sur papier en renvoyant le formulaire d'adhésion 2016 disponible dans **La Ref** 170 page 2.

LICENCE 2016



Pensez à renouveler vos licences. Lors de vos renouvellements, pour éviter les doublons, privilégiez la saisie du N° de licence ou cliquez sur le nom du cavalier qui paraît dans la liste déroulante.

Ne tardez pas à saisir les LFC, la validité d'un certificat médical est de 4 mois à compter de sa date d'émission.

En cas de doublon, envoyez un mail à licence4@ffe.com en précisant les 2 numéros de licence.

FEDERATIVES 2015



Rendez-vous à Valence (26) les lundi 23 et mardi 24 novembre prochains pour l'édition 2015 des Fédératives. Entre séances plénières et tables rondes, ces Fédératives seront une nouvelle occasion de réfléchir collectivement aux actions et outils à mettre en œuvre pour le développement des clubs et des activités.

Détails et formalités d'inscription page 7.

1^{ERE} PERIODE DE DUC



La Déclaration Unique de Compétition, DUC, est une prise de date, une déclaration de programme et d'informations relatives à la compétition. Outre son caractère informatif, la DUC permet de dégager les organisateurs d'un grand

nombre de déclarations légales auprès des services de l'administration. Du 1^{er} octobre au 15 novembre, saisissez vos compétitions non encore enregistrées qui se dérouleront du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

EQUITA'LYON



La FFE et Equita'Lyons ont le plaisir d'offrir une entrée gratuite à tous les dirigeants de clubs adhérents 2016 à la FFE. Votre E-Pass Pro vous offrira un accès gratuit pour une journée au

choix du 28 octobre au 1^{er} novembre. Pour cela, vous devez imprimer votre E-Pass Pro en vous connectant à la plateforme de téléchargement accessible depuis www.ffe.com.

EQUITATION POUR TOUS



Les inscriptions à l'opération **Equitation pour tous** seront ouvertes à partir du 1^{er} novembre sur www.equitation-pourtous.ffe.com. Suite à la rentrée, il vous reste quelques places. Profitez

de ce produit d'appel clés en main pour recruter de nouveaux cavaliers sur vos créneaux incomplets. Plus d'un cavalier sur deux inscrit à **Equitation pour tous** continue à pratiquer par la suite de manière régulière ou occasionnelle.

TOUT SAVOIR



L'espace Tout savoir du site www.ffe.com est une aide en ligne, 24/24 H, 7/7 J, pour l'ensemble de vos procédures informatiques FFE Club SIF et FFE Compet.

Cliquable en haut à droite de chaque page www.ffe.com, il contient les rubriques : Clubs, Cavaliers / Compétiteurs, Compétition, Officiels de compétition, Poneys / Chevaux et Propriétaires.

FFE RESSOURCES EN LIGNE



FFE Ressources offre aux dirigeants d'établissements équestres adhérents de la FFE des réponses juridiques et économiques. FFE Ressources met à votre disposition son espace éponyme sur le site www.ffe.com.

Pour y avoir accès, il suffit de s'identifier avec ses codes FFE habituels, les mêmes que pour prendre des licences. Les outils accessibles en ligne répondent aux besoins actuels : modèles de contrats, de fiches techniques et économiques, etc.



Parc Equestre
41 600 LAMOTTE
02 54 94 46 00
Fax : 02 54 94 46 30
laref@ffe.com

RÉDACTRICE EN CHEF
Danielle Lambert

SECRETARIAT, PUBLICITE
publications@ffe.com
02 54 94 46 71

ICONOGRAPHIE
Elodie Brunaud / Danielle Lambert

PHOTO COUVERTURE
FFE / PSV

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO
FFE Affaires générales, FFE
Communication, FFE Compétition, FFE
Club, FFE Développement, FFE DTN,
FFE Formation, FFE Parc, FFE Qualité,
FFE Ressources, FFE Tourisme, Hervé
Delambre, Ifce / Sophie Biau.

ABONNEMENT
1 an : 50 €
1 an adhérent : 25 €
Chèque à l'ordre de FFE

MAQUETTE
Charte Graphique : Force Motrice
Mise en page : Karen Crochet

IMPRESSION
Imprimerie de Champagne
Z.I. Les Franchises
52 200 Langres

COMMISSION PARITAIRE
0915 G 80336

ISSN
2115-4686



TIRAGE
6 300 exemplaires

PIÈCES JOINTES
Affiche Salon du Cheval de Paris
Dépliant Ecobox

ÉDITEUR
Fédération Française d'Équitation
Parc Equestre
41600 Lamotte

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Serge Lecomte

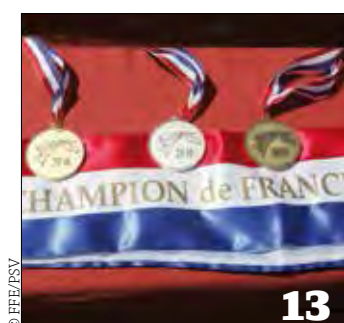
FORCE RÉGLEMENTAIRE
Ceci est le mensuel officiel de la
Fédération Française d'Équitation.
Les informations portant la mention
« Officiel » ont force réglementaire.



ABONNEMENT
Envoyer vos coordonnées et un chèque
de 50 € à l'ordre de la FFE à FFE Club SIF
14490 Litteau. Préciser Abonnement à La
Ref au dos du chèque.



© FFE/MH



© FFE/PSV



© FFE/DL



© S. Bourcier/Equipebrezih



© FFE/PSV

■ VIE ÉQUESTRE

L'essentiel de vos rendez-vous	4
L'édito de Serge Lecomte	5
Fédératives Nationales	7
Poney-club éphémère à Bruxelles	8
Equita Lyon	11
Congrès FFE des spectacles	12
Salon du Cheval de Paris	17

■ CLUBS

LeMemoClub	2
Objectif championnats	13
Stages Club au Parc	14

■ FORMATION

Performance économique	6
Objectif Galop®	15

■ SPORT

Top Sports Etudes	12
Tour d'honneur des équipes de France	20
Les Bronzés d'Aix la Chapelle	21
L'effort de l'athlète cavalier	22
Les bronzés de Blair Castle	23
Nouveautés réglementaires	31

■ TOURISME

SIG	18
FITE	19

■ RÉFÉRENCES

Abonnement REF	3
Carnet d'adresses	5
Commissions juridiques et disciplinaires	24
Nouveaux adhérents	28

L'essentiel de vos Rendez-vous



DU 17 OCTOBRE AU 6 MARS À PARIS (16^E)

Le cirque Alexis Gruss installe son chapiteau Porte de Passy pour l'hiver. Au programme **Pégase et Icare**. Ce spectacle féérique de 2h30 réunit 40 chevaux sur la piste et plus de 20 écuyers et acrobates aériens sur terre et dans les airs. -15% sur présentation de la licence FFE 2016.

www.alexis-gruss.com / Réservations au 01 45 01 71 26

DU 15 AU 18 OCTOBRE AU LION D'ANGERS

Mondial du Lion des jeunes chevaux de CCE et CC12*.

www.mondialdulion.com

DU 21 AU 25 OCTOBRE À PAU

Les Etoiles de Pau, CC14*, étape du circuit FEI ClassicsTM qui réunit les 6 complets 4* du monde. CAIO4*.

www.event-pau.fr

DU 23 AU 25 OCTOBRE AU MANS

CDI3*, étape FFE Dress Tour

<http://pole-europeen-du-cheval.com/cdi>

DU 28 OCTOBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE À LYON

Equita Lyon. CSIW5*, CDIW, CRI, finale de l'Amateur Gold Tour CSO CWD, Salon, épreuves Club, Amateur et Pro, animations... Étapes French Tour et Dress Tour.

www.equitalyon.com

A PARTIR DU 5 NOVEMBRE SUR FFE.COM

Ouverture du vote pour les AG FFE et CNTE

www.ffe.com

DU 13 AU 15 NOVEMBRE AU MANS

Dernière étape Grand National CSO FFE Equidia Life au Boulerie Jump.

<http://pole-europeen-du-cheval.com/cdi>

DU 13 AU 15 NOVEMBRE À SAINT-LÔ

Dernière étape Grand National dressage FFE Equidia Life organisée par Normandie Dressage au Pôle hippique.

<http://polehippiquestlo.fr>

DU 20 NOVEMBRE AU 23 DÉCEMBRE AU PUY DU FOU

Grand Noël au Parc vendéen le dernier week-end de novembre, les 3 premiers week-ends de décembre et les

21, 22 & 23 décembre. Hôtels ouverts la veille. Spectacle Les Mystères de Noël et villages de Noël. Gratuit pour les moins de 5 ans.

www.puydufou.com Choisir le site de Noël

LES 23 ET 24 NOVEMBRE À VALENCE (26)

Fédératives nationales 2015. Plénières, ateliers, tables rondes pour s'informer, partager son expérience et réfléchir ensemble aux actions fédérales passées et à venir.

www.ffe.com/club/Federatives

LE 23 NOVEMBRE À VALENCE (26)

Assemblées générales de la FFE et du CNTE à 18 h au Palais des Congrès Lac d'Aiguille Quartier des Communaux 26 300 Châteauneuf-sur-Isère. Vote sur internet à partir du 5 novembre. Documents soumis au vote en consultation sur le site de la FFE.

Statuts et règlements consultables sur www.ffe.com/La-FFE

DU 28 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE À VILLEPINTE

Salon du Cheval de Paris. Longines Masters CSI5*, Championnats du monde du Cheval Arabe, CVI-W, Master international de voltige, Paris' Cup d'attelage, Nuit du Cheval, Equi'Star et Indoor de France.

www.salon-cheval.com

DU 28 NOVEMBRE AU 3 JANVIER À CHANTILLY

Le spectacle de Noël 2015 est sur le thème **La Belle et la Bête**.

www.domainedechantilly.com

DU 20 AU 24 JANVIER À AVIGNON

Cheval Passion au Parc des Expositions d'Avignon : expositions, compétitions, animations, spectacles **Poney Passion**, **Crinières d'Or**, Cabaret Equestre, Bodega et aussi le Congrès FFE des Spectacles. Voir p.27.

www.cheval-passion.com

CHAMPIONNATS DE FRANCE

09-11/10	Lignières (18)	ATT	Amateur
29/10-01/11	Tartas (40)	CCE	Amateur
29/10-01/11	Le Mans (72)	DRE	Amateur & As
07-08/11	Cluny (71)	P.G	Paire
13-15/11	Saint Lô (50)	DRE	Coupe Pro Elite
28/11-06/12	Paris-Villepinte	Multi	Indoor France





Centre de contact

Téléphone 02 54 94 46 00
de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h les jours
ouvrables. Ce numéro unique vous per-
met de joindre tous les services fédéraux
de Lamotte, Boulogne et La Villette.
Fax 02 54 94 46 30

Mails services FFE

FFE Affaires générales

direction@ffe.com

FFE Club

club@ffe.com

FFE Communication

communication@ffe.com

FFE Compétition

competition@ffe.com

FFE Comptabilité

comptabilite@ffe.com

FFE Contact

questions@ffe.com

FFE Formation

formation@ffe.com

FFE Parc

parc@ffe.com

FFE Publications

publications@ffe.com

FFE Qualité

qualite@ffe.com

FFE Ressources

ressources@ffe.com

FFE Tourisme

tourisme@ffe.com

FFE en ligne

Site internet FFE

www.ffe.com

Site mobile FFE Club SIF

mobi.ffe.com

Site mobile FFEcompét

mffecompet.ffe.com

Twitter officiel

[FFE@FFEequitation](https://twitter.com/FFEequitation)

Page officielle FFE Facebook

www.facebook.com/FFEofficiel

Page Parc Equestre Facebook

www.facebook.com/Parc-Equestre-Federal

Page Grand National Facebook

www.facebook.com/GrandNationalFFE

Courriers FFE

Tous les courriers sont à adresser à :

FFE Parc Equestre 41600 LAMOTTE

Passeports FEI à adresser à :

FFE 9 Bd Macdonald 75019 PARIS

Site de Boulogne :

FFE 81 av. Edouard Vaillant

92517 BOULOGNE CEDEX

Fédérons *nos talents*

La Fédération, c'est nous tous qui décidons ensemble de mettre en œuvre les projets utiles pour développer nos activités en faisant partager nos valeurs à nos concitoyens.

Les Fédératives sont le lieu pour réfléchir ensemble et orienter la feuille de route de l'année. C'est l'occasion d'imaginer les projets qui nous permettront de mieux vivre les évolutions de notre environnement.

Participons à l'Assemblée Générale qui est le moment de rendre compte à chacun des actions menées par les élus fédéraux et prenons part au vote.

Retrouvons nous à Valence les 23 et 24 novembre pour fédérer nos talents.

A bientôt,
Serge Lecomte



© FFE/DL



AG FFE

L'assemblée générale ordinaire 2015 de la FFE aura lieu le lundi 23 novembre à 18h au Palais des Congrès, Lac d'Aiguille - Quartier des Communaux à Châteauneuf sur Isère (26300), dans le cadre des Fédératives.

Les adhérents de la FFE sont invités à participer à cette Assemblée statutaire. Ils pourront voter par internet exclusivement à partir du 5 novembre. Une convocation et le matériel de vote leur parviendront par courrier.

Les documents soumis au vote seront consultables sur le site de la FFE.

Si l'AGO du 23 novembre ne recueille pas le quorum requis, une seconde AG statuera sans condition de quorum le mardi 8 décembre 2015 à 14h à Boulogne (92).

Les Statuts et Règlement intérieur de la FFE sont consultables sur www.ffe.com/La-FFE/Statuts-et-Règlement-Intérieur.



AG CNTE

L'assemblée générale ordinaire 2015 du CNTE aura lieu le lundi 23 novembre à 18h au Palais des Congrès, Lac d'Aiguille - Quartier des Communaux à Châteauneuf sur Isère (26300), dans le cadre des Fédératives.

Les adhérents de la FFE ayant délivré au moins une licence tourisme sont invités à participer à cette assemblée générale. Ils pourront voter par internet exclusivement à partir du 5 novembre. Une convocation et le matériel de votre leur parviendront par courrier.

Les documents soumis au vote seront consultables sur le site de la FFE, espace tourisme.

Si l'AGO du 23 novembre ne recueille pas le quorum requis, une seconde AG statuera sans condition de quorum le mardi 8 décembre 2015 à 14h à Boulogne (92).

Les Statuts et Règlement intérieur du CNTE sont consultables sur www.ffe.com/La-FFE/Statuts-et-Règlement-Intérieur.

Améliorez l'efficacité économique de votre entreprise

L'Ifce, la FFE et le GHN s'associent en réponse à un appel à projet du VIVEA, pour proposer une nouvelle offre de formation spécifique à destination des dirigeants de structures équestres.

4 MODULES

Ce nouveau cycle de formations « Performance économique » se compose de 4 modules indépendants d'une durée de 2 jours dont l'objectif est l'amélioration de la gestion économique des structures équestres.

Vous pouvez choisir de suivre la ou les formations qui correspondent à vos besoins.

A savoir : elles sont toutes financées par le VIVEA pour les dirigeants de structures agricoles.

Les modules de formation proposés sont les suivants :

Module 1 : maîtriser les charges alimentaires et sanitaires de son entreprise



© Fotobiz/Redie

Module 2 : identifier son potentiel de développement et mieux commercialiser son offre

Module 3 : maîtriser les bases de comptabilité et de gestion de son entreprise

Module 4 : raisonner ses coûts de production : analyse technico-économique

5 SITES DE FORMATION

Ces formations sont déployées dans 5 secteurs géographiques afin de satisfaire un maximum de dirigeants. Ci-dessous les dates des formations proposées fin 2015 : pour les dirigeants à retirer. ■

EN SAVOIR PLUS

Pour plus d'informations sur le contenu des formations et les modalités d'inscription rendez vous sur le site de Haras nationaux / Formation / Formation Haras nationaux / Performance économique : www.haras-nationaux.fr

LIEU	CHAZEY SUR AIN (01)	TOULOUSE (31)	LAMOTTE BEUVRON (41)	HENNEBONT (56)	PARIS (75)
Module 1 : maîtriser les charges alimentaires et sanitaires de son entreprise	28 et 29 septembre 2015	2 et 3 novembre 2015	30 novembre et 1 ^{er} décembre 2015	28 et 29 septembre 2015	16 et 17 novembre 2015
Module 2 : raisonner ses coûts de production : analyse technico-économique	5 et 6 novembre 2015	En cours de programmation	2 et 3 novembre 2015	14 et 15 décembre 2015	12 et 13 octobre 2015
Module 3 : identifier son potentiel de développement et mieux commercialiser son offre	11 et 12 Janvier 2016	30 novembre et 1 ^{er} décembre 2015	14 et 15 décembre 2015	16 et 17 novembre 2015	7 et 8 décembre 2015
Module 4 : maîtriser les bases de comptabilité et de gestion de son entreprise	14 et 15 décembre 2015	12 et 13 octobre 2015 à Mirande (32)	11 et 12 janvier 2016	23 et 24 novembre 2015	2 et 3 novembre 2015

Préparez *votre déplacement*

Les fédératives nationales 2015 auront lieu à Valence les lundi 23 et mardi 24 novembre. La réflexion s'orientera sur la meilleure manière de faire partager nos valeurs et l'un des sujets sera la présentation du dispositif des Galops® enfants et du *Guide fédéral* dont les congressistes recevront un exemplaire. Tout ce qu'il faut savoir pour préparer son déplacement.

LE LIEU EXACT

Nous serons au Palais des Congrès Sud Rhône-Alpes, près du Lac d'Aiguille. L'adresse est 430 route du Lac Quartier des Communaux 26300 Chateauneuf-sur-Isère. C'est à 10 minutes de la gare TGV de Valence et à 3 minutes de la sortie d'autoroute Valence nord, soit 30 minutes de Lyon et 2h de Paris en TGV.



© FFE/ILL. LEROUX

LE VOYAGE

La liste des clubs inscrits de votre région vous sera communiquée pour faciliter le co-voiturage. Les congressistes bénéficient d'une réduction de 20% sur les bil-

lets SNCF 1^e et 2^e classe, au titre des salons et congrès. Il faut pour cela nous le préciser lors de votre inscription. Cela nous permettra de vous envoyer les fichets nécessaires pour avoir ce tarif préférentiel.

LES HÉBERGEMENTS

Vous trouverez des hôtels tous types de confort et de prix du 2 au 4 étoiles dans un rayon de 15 km. La zone hôtelière la plus proche est Valence Nord. Contacter l'Office de Tourisme de Valence Sud Rhône-Alpes pour la liste complète des hôtels et les autres types d'hébergements comme chambres d'hôtes ou gîtes : 04 75 44 90 40 www.valencetourisme.com. Formulaire de contact mail sur le site. ■

FÉDÉRATIVES VALENCE 2015 - BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom du club.....

Code club FFE

Nom interlocuteur.....

Mail interlocuteur.....

Téléphone interlocuteur

Autorise la FFE à prélever la somme figurant dans la case TOTAL

Personnes inscrites

Nom	Prénom	Qualités*	Fichet SNCF	Prix
				90 €
				80 €
				60 €
				60 €
				60 €
			TOTAL	

* Préciser si vous êtes: dirigeant, enseignant, animateur, élu d'un OD, permanent d'un OD, etc.

Signature :

A retourner à federatives@ffe.com Tel : 02 54 94 46 17 / Fax : 02 54 94 46 20

FFE Qualité - Parc Equestre Fédéral - 41600 Lamotte

Poney-Club éphémère à Bruxelles

10 poneys et 2 enseignantes ont accueilli le public bruxellois dans le cadre de la Semaine Européenne du Sport au village européen du sport installé au Mont des Arts à Bruxelles du 7 au 12 septembre.

Cette action menée en partenariat avec la Fédération Equestre Européenne, le GHN et la FNC a permis de mettre le Poney Club à la Française au cœur de l'Europe institutionnelle.

CONTEXTE

Selon l'Eurobaromètre publié en mars 2014, 59% des Européens ne font presque plus ou plus du tout de sport. L'objectif de la Semaine Européenne du Sport (#BeActive #EWoS), est de promouvoir les activités physiques et leurs bienfaits. « Le message de cette semaine est en adéquation avec le modèle français de « cheval partagé » prôné par la Fédération, explique Serge Lecomte. Voilà ce qui nous a largement incités à installer ce Poney Club à la Française au village européen du sport. Cela nous permet de réaffirmer notre volonté de promouvoir une équitation accessible et de qualité. C'est une excellente occasion de partager avec le plus grand nombre les atouts sportifs, éducatifs et sociaux de nos activités, naturellement liées à la compagnie de l'animal. »

VITRINE

Au cours de cette semaine, plus de 800 enfants d'hor-



Elsa et une jeune Bruxelloise ravie devant l'affiche de l'événement.

zons divers, sont venus, avec leurs écoles ou en famille, découvrir ces poneys venus de France. Tous ont eu le plaisir de s'initier aux joies de l'équitation à poney. Enfants comme adultes ont pu concrètement se rendre compte des atouts pédagogiques et des vertus éducatives de la pratique de l'équitation à poney. « C'est fou comme ils vous écoutent » confiait une institutrice de l'école des Pagodes en voyant joyeusement évoluer sa classe dans la carrière spécialement aménagée pour l'événement. Yassine, jeune élève parfois turbulent de rajouter « Je ne sais pourquoi, mais ça me détend d'être avec les poneys et ce n'est pas souvent ! »

PROMOTION

Installé au sein du Village européen du sport,

organisé par la Commission européenne, ce Poney Club a également reçu la visite de nombreux représentants des institutions européennes, à commencer par Tibor Navracsecs, Commissaire européen à l'éducation, à la culture, à la jeunesse et au sport, Romain Schneider, Ministre Luxembourgeois des Sports (Présidence du Conseil de l'Union européenne), et Santiago Fisas Aixela, eurodéputé et coprésident de l'Intergroupe Sport au Parlement européen.

Qu'ils soient venus à titre officiel ou simplement en famille avec leurs enfants, les représentants des institutions européennes ont pu mieux appréhender l'enseignement de l'équitation tel qu'il est proposé dans les 6 000 clubs adhérant

à la Fédération Française d'Équitation. Le modèle de « cheval partagé » qui positionne la Fédération au troisième rang national en nombre de licenciés et fait de l'équitation le premier employeur sportif privé avec près de 58 000 emplois directs et indirects en grande majorité non délocalisables, leur apparaît désormais comme une réalité tangible. Tous ont unanimement salué l'effort de démocratisation de l'équitation entrepris dans les clubs français et par là même la large accession aux valeurs socio-éducatives qu'il permet.

Lors des différentes visites, ce modèle et l'émergence d'une journée européenne du Cheval furent notamment au centre des discussions.

EN FRANCE

Cette Semaine Européenne du Sport ne s'arrête pas là et doit se poursuivre toute l'année en étant actif (#BeActive) ! La **Journée du Cheval** du 20 septembre en partenariat avec la semaine **Sentez-vous Sport**, s'est par exemple inscrite dans le contexte de cette démarche qui vise à faire bouger les Européens pour leur santé. ■

Les poneys *séduisent l'Europe*

1 - Lors de l'inauguration, A. Kücklich, secrétaire général de l'EEF, R. Schneider, ministre luxembourgeois des sports, S. Fisas Aixela, représentant du Parlement européen, T. Navracsics, commissaire européen à l'éducation, à la culture, à la jeunesse et aux sports, et Philippe Audigé, membre du Bureau de la FFE. **2 à 5** - Elsa et Elodie, les monitrices, ont mis 800 enfants à poney. **6** - Mathias Hebert, nouveau responsable de la communication FFE, a fait du Team Building avec les ados trop grands pour les shetlands. **7** - La visite de sportifs parrrains de l'opération : Joël Gonzalez, Paula Radcliffe et Tapio Korjus. **8** - On pouvait même se promener entre les parterres bordés de buis « à la Française ».

© FFE/DR/Vivian Ertz.be



LES 30 ET 31 OCTOBRE 2015

CHALLENGE PADD 2015

depuis 1974

FINALE

LES DERNIERES DATES
POUR VOUS QUALIFIER
POUR LA FINALE SUR
CHALLENGE-PADD.FR

2015

Challenge
PADD

EQUITA

Le salon du cheval de Lyon



LA FINALE EN QUELQUES MOTS

Les concurrents qualifiés repartent pour les 2 étapes à égalité de points, c'est-à-dire 0. La liste des qualifiés extraite du classement général est arrêtée au vendredi 15 OCTOBRE 2015.

LA FINALE SE DÉROULERA EN 2 ÉTAPES :

ETAPE 1 : VENDREDI 30 OCTOBRE 2015

2000 € de dotation

Epreuve au Barème A temps différé GRAND PRIX. Hauteur 110 à 115cm.
Les 50 meilleurs cavaliers de la 1^{ère} étape peuvent concourir la 2^{ème} étape finale du SAMEDI.

ETAPE 2 : SAMEDI 31 OCTOBRE 2015

6000€ de dotation et de nombreux cadeaux

Epreuve GRAND PRIX amateur 1 qui se déroulera au Barème A au chrono avec Barrage au chrono. Hauteur 115 cm.

**LE VAINQUEUR DE LA 2^{ÈME} ÉTAPE SERA
LE VAINQUEUR DU CHALLENGE PADD.**

Règlement de la finale sur challenge-padd.fr



FOURNISSEUR OFFICIEL |

challenge-padd.fr



Le cheval vous ouvre *les portes de son Salon !*



© FFE/PSV

Devenu, au fil des ans, le rendez-vous européen de tous les passionnés d'équitation, Equita Lyon n'a cessé de se développer. Du 28 octobre au 1^{er} novembre, le salon du cheval de Lyon ouvrira ses portes pour une 21^e édition encore plus grande, encore plus riche en surprises et encore plus festive !

Nouveautés 2015 !

LE LONGINES GRAND PRIX POUR UNE NOUVELLE SOIRÉE SPORT ET SPECTACLE !

La soirée du vendredi proposera une nouvelle épreuve de jumping, le Longines Grand Prix, qualificatif pour l'étape Coupe du monde Longines FEI presented by GL events dimanche 1^{er} novembre.

LA COUPE DU MONDE DE DRESSAGE REEM ACRA FEI, POUR TOUS !

Equita ouvre à tous les visiteurs l'étape lyonnaise de la Coupe du monde Reem Acra FEI World Cup™ de dressage. Le jeudi 29 octobre au matin et le vendredi 30 octobre après-midi, munissez-vous de votre entrée salon pour admirer les meilleurs cavaliers de dressage au monde, dans des présentations à cheval dignes des plus grands virtuoses !

PLUS DE PISTES, PLUS DE FUN !

Equita est aussi LE rendez-vous de tous les cavaliers



© FFE/PSV

d'obstacles, depuis vingt ans. Des cavaliers de la région, aux stars internationales : à Lyon, tout le monde trouve la piste sur laquelle il tentera de briller. En 2015, ce ne sont plus deux mais bien trois carrières qui seront dédiées à ces cavaliers de saut d'obstacles !

Les circuits fédéraux auront la part belle avec les étapes French Tour, Dress Tour, Grand National CSO FFE Equidia Life et la finale Amateur Gold Tour CWD.

LE CUTTING À LA MODE EUROPÉENNE !

Le Cutting est de retour à Lyon et quel retour ! En parallèle du traditionnel Reining International de Lyon NRHA Open, Equita accueille la finale du Championnat d'Europe de Cutting NCHA. Pour l'occasion plus de 850 veaux seront également présents sur le site, aux côtés des 2 000 chevaux.

Les incontournables du Salon

130 000 m ² d'exposition	2 000 chevaux sur le site	700 exposants et éleveurs
10 carrières animées en continu	1 500 m ² réservés aux enfants	40 races présentées sur le Pôle élevage
1		
Pôle Santé animé par des professionnels de la santé équine et humaine		

CABALGO ! UN SPECTACLE ÉQUESTRE FLAMBOYANT

Voyage au pays du soleil incandescent, terre de feu aux ambiances festives. Le temps du spectacle, les artistes équestres vous présentent des numéros mêlant les chevaux et le feu, la musique et la magie de la lumière. Troupeaux, voltige et tableaux de liberté... Un vent chaud venu du Sud souffle sur Equita 2015 !

AVANTAGES

Tarif préférentiel licenciés 17 € au lieu de 19 € sur présentation de la licence 2016. E-Badge gratuit pour les dirigeants à retirer sur www.ffe.com ■

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez toutes les actualités du salon du cheval sur le site internet www.equitalyon.com et retrouvez Equita Lyon sur Facebook, Twitter et Instagram !

Congrès **FFE Spectacles**

Le Congrès FFE des spectacles aura lieu dans le cadre de **Cheval Passion** du mercredi 20 au vendredi 22 janvier 2016. Prenez date.

AU PROGRAMME

Le Congrès s'ouvrira avec un atelier en carrière le mercredi matin au Parc des Expositions. Il se poursuivra avec **Poney Passion**, le spectacle des poney-clubs de Provence. Le jeudi, les réunions plénières et les tables rondes auront lieu au Palais des Papes. L'après-midi, un second atelier aura lieu en carrière au Parc des expositions. La



soirée sera consacrée aux **Crinières d'Or** conclues par un pot sur la piste avec les artistes à l'issue du spectacle. Le vendredi, les congressistes pourront assister au MISEC, Marché

International du Spectacle Equestre de Création.

HANDICAP

Le Congrès est une formation de 20 h au BFE SE 1,

Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle Equestre qui valide la compétence à encadrer des spectacles de club. Il sera l'occasion de lancer le BFE SE 2, qui atteste de la compétence à organiser des rencontres de spectacles club. Un point sera fait sur spectacle et handicap. Le choix de l'activité spectacle pour les personnes en situation de handicap se révèle en effet un formidable facteur de valorisation de la personne qui peut se mettre en œuvre plus facilement qu'on ne pourrait l'imaginer au premier abord.

Détails et inscription dans **La Ref** de novembre. ■

- Danielle Lambert

Top **Sport Etudes**

Team Merzé Compétition et Les Ecuries de Trangy ont remporté respectivement le challenge des meilleurs Sport Etudes Excellence et des meilleurs Sport Etudes 2015.

«*Nous voulions, explique Martin Denisot, CTN en charge des Sport Etudes, valoriser le travail de préparation à la compétition effectué par les écuries qui permettent aux jeunes de concilier sport et scolarité, au niveau As pour les écuries labellisées Sport Etudes excellence, et au niveau Club pour les écuries labellisées Sport Etudes.*»

SPORT ETUDES EXCELLENCE

Dans ce contexte, une compétition spécifique a été



Lucie Martinot du Team Merzé Compétition, championne de France As enfant.

organisée à l'occasion d'un regroupement national en mars au Parc Equestre Fédéral de Lamotte avec les meilleurs élèves de chaque structure sur une épreuve combinée hunter-CSO, de 3 à 4 cavaliers dont les 3 meilleurs



Morgane Caffet des Écuries de Trangy, championne de France Poney 1C

résultats étaient pris en compte.

La victoire revient au Team Merzé Compétition de Cluny, dirigé par Virginie Martinot avec 272,5 pts, devant le Haras de Louravi, dirigé par Raphaël Goehrs, 270,5

pts et La Jument Verte, dirigée par Alain Mortier, 269,5 pts.

SPORT ETUDES

Un challenge a été mis en place dans le cadre du Generali Open de France, sur les deux sessions Poney et Club. Les 4 meilleurs résultats étaient pris en compte, selon un barème de points fonction du niveau des épreuves. Les Ecuries de Trangy, dirigées par Rodrigue Desmoules, sont le meilleur Sport Etudes 2015 avec 430 pts, devant le Centre équestre du Centaure, dirigé par Alain Favède, 320 pts, et Le Vercors à Cheval dirigé par Alexandre Blanc, 310 pts. ■

- Martin Denisot

Mobiliser *ses ressources*

Cette nouvelle série d'articles vise à mutualiser les expériences pour réussir la saison de son équipe compétition. Ce mois-ci, inventaire des ressources et optimisation des circuits de proximité.

C'est décidé. Vous allez proposer à vos cavaliers de former un groupe compétition pour se préparer aux championnats de France Club ou Pony. Première étape : l'inventaire de la cavalerie, le choix des créneaux horaires d'entraînement et la programmation d'un calendrier qui optimise les déplacements. A suivre le mois prochain, la constitution du groupe.

CAVALERIE

Les poneys et chevaux de club normalement éduqués peuvent concourir dans les premiers niveaux Club et Pony. L'inventaire de sa cavalerie permet de déterminer à combien de cavaliers on va pouvoir proposer d'intégrer le groupe compétition pour la saison. Selon les disciplines et les niveaux, les équidés vont pouvoir faire 1, 2 ou 3 tours à chaque concours. C'est l'occasion de parfaire le dressage des plus jeunes chevaux pour les rendre aptes à servir des cavaliers supplémentaires.

CRÉNEAUX

« En général, explique Georges Doublier qui a mené de nombreuses équipes au succès en CSO, on propose une séance sur le plat le lundi ou le mardi



Un calendrier qui optimise les déplacements limite les coûts et l'impact environnemental.

soir et une séance d'obstacle le jeudi ou le vendredi soir. Cela permet d'avoir des chevaux frais qu'on peut solliciter davantage et de garder tout son effectif pour les mercredis, les samedis et les dimanches qui sont plus chargés. » Au passage, cela résout aussi la question de la disponibilité des aires de travail. « De toute façon, quel que soit le jour, les cavaliers de compétition se rendent disponibles. »

CALENDRIER

En début de saison, la question du calendrier est décisive. Il est bon de s'entendre avec les 3 ou 4 collègues les plus proches qui jouent la carte des mêmes circuits pour programmer un calendrier intelligent bien réparti dans la saison. En discutant, on sait qui a besoin de quelles épreuves. C'est celles que l'on a intérêt à program-

mer en tant qu'organisateur. Quand le calendrier sort, s'il n'y a pas les épreuves voulues à proximité, on peut demander aux collègues de les programmer. Bref, on optimise les déplacements quand on raisonne le calendrier et les programmes des concours en coordination avec les clubs les plus proches.

SE LANCER

Même chose pour se lancer dans une discipline peu courante à proximité. Il suffit de trouver 3 ou 4 collègues intéressés et de faire un circuit en programmant chacun 1 ou 2 concours. Certains clubs pratiquent aussi une formule de concours sur chevaux fournis. Le club organisateur fournit des chevaux, sur accord préalable, à un ou deux clubs invités, à charge de revanche. Cela permet de mettre 2 ou 3 cavaliers en binôme ou en trinôme. Le cavalier du club organisateur monte le cheval auquel il est habitué et groome le ou les cavaliers qui vont monter son cheval. La fois suivante, c'est un autre cheval, mais les mêmes cavaliers. C'est une formule qui peut s'associer à un repas pour une soirée festive avec un concours en nocturne par exemple qui convient bien pour des adultes. ■

– D. Lambert avec G. Doublier

Check-list

Dès la première sortie, il est utile de donner aux cavaliers et aux coaches une check-list. Elle comporte le matériel pour chaque cavalier et chaque cheval, le matériel collectif, foin, seaux, papiers, feuille de route, etc. Affichée, donnée à chacun, complétée au fur et à mesure que des besoins se révèlent, elle évite les stress de dernière minute, ce qui lève un frein à la réussite de l'équipe.

Bienvenue *au Parc*

Venez chez vous au Parc équestre fédéral, pendant toutes les vacances scolaires. Vous profiterez d'infrastructures exceptionnelles pour vos cavaliers, vos enseignants et votre cavalerie.



© Image du jour

VACANCES DE TOUSSAINT ET DE NOËL

Trois semaines de stages vous sont proposées à la Toussaint et à Noël 2015 :

- Du 19 au 24 octobre
- Du 26 au 31 octobre
- Du 26 au 31 décembre

Arrivée des chevaux et des cavaliers pour le déjeuner du lundi et départ le samedi après le déjeuner.

Les cavaliers sont logés par chambres de 2, 4 ou 6. Les repas se déroulent au pavillon fédéral et les chevaux sont dans les boxes rouges.

INSTALLATIONS

Vous aurez la possibilité d'utiliser les installations et le matériel du Parc et de pouvoir proposer à vos cavaliers des activités très diverses : CSO, cross, dressage, pony-games, TREC, balades dans les forêts de Sologne et bien d'autres possibilités encore.

En cas de pluie, le manège de 4 000 m² propose une solution de repli de qualité.

ACTIVITÉS

Des experts fédéraux peuvent, selon vos demandes, organiser les séances de travail autour des disciplines en développement comme le TREC, le tir à l'arc à cheval, etc.

Un animateur présent pendant les stages propose des

activités et veillées à vos cavaliers pour les soirées et fins d'après midi.

TOP STAGES

Plus de 100 clubs viennent chaque année avec plus de 1 500 cavaliers différents. Parmi eux, l'Ecurie Milenium ouverte par Katia Ratel en l'an 2000 à Quincampoix, près de Rouen.

« Le stage au Parc, pour mes cavaliers, c'est surtout

un changement d'environnement. Je suis venue plusieurs fois de suite, puis j'ai arrêté et je suis revenue l'année dernière. Chez moi, je ne peux accueillir les stages qu'à la journée. Les gens sont ravis que je puisse leur proposer une semaine avec hébergement une fois par an, surtout les parents qui travaillent et qui cherchent une solution pour leurs enfants. Souvent, je viens avec des enfants qui ne font pas les championnats. Ils peuvent découvrir le site et d'autres activités. Je pense venir cette année à Pâques.»

PLANNING 2016

Vacances de Février :
4 semaines / A partir du 1^{er} Novembre 2015

Vacances de Pâques :
4 semaines / A partir du 1^{er} janvier 2016

Vacances d'Été :
Hors manifestations / A partir du 1^{er} Février 2016. ■

Pratique

L'accès à ces stages est réservé aux clubs adhérents de la FFE et à leurs cavaliers.

Pour réserver, il faut télécharger le formulaire de réservation sur la page : www.ffe.com/parc/Stages-Clubs et l'envoyer à parc@ffe.com ou contacter le service Parc événements au 02 54 95 65 00.

Le stage type débute le lundi à midi et se termine le samedi à l'issue du déjeuner. Le prix du séjour pour la semaine comprend l'hébergement, la restauration des cavaliers, les boxes, la nourriture pour la cavalerie, la mise à disposition des matériels, des installations...

Objectif Galop®

Depuis la rénovation du programme des Galops® en 2012, la FFE a mis progressivement en place des outils pratiques pour les enseignants et les cavaliers. Inventaire.

PROGRESSION

Mettre d'emblée ses cavaliers dans des objectifs de progrès est l'une des clés de leur fidélisation. Avoir un plan de progression dès le début de l'année encourage et rassure beaucoup de cavaliers et de parents. Une réunion de début d'année, avant les premiers stages Galops® de Toussaint permet de présenter à chacun de ses cavaliers le programme des acquisitions et de lui donner une perspective qui appelle l'étape suivante.

GUIDES

Les *Guides fédéraux des Galops®* aident à impliquer les cavaliers dans leur formation. Ils facilitent la pédagogie par objectif en distinguant pour chaque acquisition des paliers très progressifs. De plus, ils proposent pour chaque thème une méthode simple qui explique au cavalier comment préparer chaque action, comment la demander et que faire après. Naturellement, ils intègrent, avec les leçons des scientifiques, les nouveaux acquis de l'éthologie.

FILMS

Les 28 films *Objectif Galop®* sont disponibles à



Les 28 films du DVD Objectif Galop® sont aussi sur FFE TV

la fois sur le DVD qui était joint au colis de rentrée et sur FFE TV. Une version de 26 minutes par Galop® sera également mise en ligne et diffusée sur Equidia puis sur FFE TV. Les films privilégient la pratique équestre à cheval et autour des poneys et des chevaux.

QCM

Les cavaliers peuvent réviser leurs Galops® grâce aux QCM en ligne auxquels ils ont accès une fois identifiés avec leur numéro de licence et leur code SIF, via leur Page Cavalier FFE, numéros qui peuvent leur être fournis via un clic sur MaPageCavalierFFE. Les QCM sont aussi en version papier dans les *Guides Fédéraux des Galops®*.

VISUELS

Le site ffe.com met à votre disposition les différents outils créés pour le colis de rentrée, l'affiche, le visuel du kakémono, le dépliant de présentation du programme des Galops®. Vous y trouverez aussi le dossier de présentation des *Guides Fédéraux* qui comporte un recto-verso de présentation de chaque niveau, du 1 au 4, avec d'un côté le programme complet et de l'autre le sommaire détaillé du *Guide* concerné.

ESPACE ENSEIGNANT

La page Galops® de l'espace enseignant ffe.com recense tous les programmes, niveau par niveau, dans toutes les

spécialités de Galop® sous plusieurs formats et propose des grilles d'évaluation pour les Galops® les plus courants. S'y ajoutent les Galops® compétition, le plan de formation du cavalier et les Fiches pédagogiques pour décliner les objectifs de séance des Galops® 1 à 4.

BOUTIQUE

La boutique FFE en ligne comporte la présentation de chaque *Guide Fédéral*, Galop® ou discipline, avec le sommaire détaillé et la possibilité de feuilleter l'ouvrage en ligne. Les cavaliers peuvent acheter leur Guide en ligne. Les clubs bénéficient du tarif revendeur à partir de 10 exemplaires. Un paiement sécurisé par carte est en ligne et la livraison se fait sous 48 heures ouvrables.

TOUT SAVOIR

L'ensemble des liens vers les espaces où sont disponibles des documents Galops® est regroupé à la page Galops® de la pédagogie. Des documents pratiques y seront ajoutés au fur et à mesure de leur réalisation. ■

– Danielle Lambert



**SALON DU
CHEVAL
DE PARIS**
2015

**28 NOV
06 DEC**
PARIS NORD VILLEPINTE

Passion et découvertes



À NE PAS
MANQUER



**LONGINES
MASTERS**
PARIS
3 AU 6 DÉC. 2015

SPECTACLE ÉQUESTRE
**NUIT
DU
CHEVAL**
2 REPRÉSENTATIONS
28 - 29 NOV. 2015

CHAMPIONNAT DU
**MONDE
DU CHEVAL
ARABE**
27 AU 29 NOV. 2015

lebureaudecote.fr

Une manifestation officielle du
CENECA
centre national des expositions
& congrès agricoles

comeXposium
The event by



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION



www.salon-cheval.com

#salonducheval

Tous *en selle* !

Le Salon du Cheval de Paris 2015, au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte, sera placé sous le signe de la compétition !



© Echo des Poney's

Cette année, la 6^e édition de l'Indoor de France permettra à nouveau aux meilleurs cavaliers de chaque discipline de s'affronter au cours de 9 jours de compétition. De nouvelles épreuves vont également faire leur apparition. Les engagements sont ouverts et seront clos le lundi 26 octobre 2015.

A ne pas manquer en venant au Salon !

LA NUIT DU CHEVAL

Les 28 et 29 novembre - Hall 5b



© Jacques CAVARD

Le Salon du Cheval de Paris vous propose une rencontre fabuleuse avec Alexis Gruss, Maître Ecuyer de renommée mondiale, mais aussi avec sa famille. Son spectacle *Les Etalons d'Alexis* illustre les savoir-faire équestres

transmis de génération en génération, à travers 3 spécialités, liberté, haute école et acrobatie à cheval. Lors de ce spectacle inédit d'1h30, Alexis Gruss et sa famille vous feront découvrir leur art à travers des disciplines et performances au service du spectacle équestre.

EQUI'STAR

Qui sera le prochain Talent Equestre ?

Du 3 au 6 décembre - Hall 5a

Qui peut participer ?

Vous avez entre 7 et 77 ans, vous êtes passionné de spectacle équestre et rêvez de devenir un professionnel de la discipline ? Equi'Star est fait pour vous !

Comment s'inscrire ?

Vous avez jusqu'au 15 octobre 2015 pour envoyer vos coordonnées et une vidéo d'une durée maximale de 6 minutes à salonducheval.contact@comexposium.com.

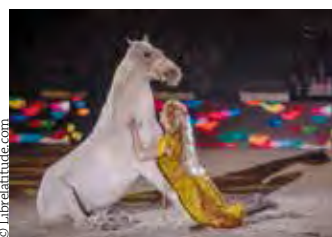
Pré-sélectionnés par vidéo et casting, les 10 meilleurs candidats participeront au concours dans l'enceinte du Salon du Cheval de Paris.

Qui choisit le vainqueur ?

Public : c'est vous qui décidez ! Votez en direct des tribunes pour mener votre artiste préféré

jusqu'à la victoire ! Lors de la finale, un jury notera également les artistes.

Pourquoi participer ? Le grand gagnant se produira à la Nuit du Cheval 2016. Dotations pour les 3 premiers.



© Librelatitude.com

Et bien d'autres événements encore !

LE LONGINES MASTERS DE PARIS

CSI 5 - du 3 au 6 décembre - Hall 5b*

Rendez-vous incontournable du calendrier mondial, le Longines Masters de Paris verra s'affronter les meilleurs cavaliers et chevaux de saut d'obstacles de la planète pendant 4 jours de grand sport, d'émotion, de spectacle et de glamour.

LE CHAMPIONNAT DU MONDE DU CHEVAL ARABE

Du 27 au 29 novembre - Hall 5b

Souvent cité comme le « plus beau cheval du

monde », venez admirer ces pur-sangs arabes d'exception pendant le plus grand concours de beauté et d'élégance de cette race de légende !

LE MASTER INTERNATIONAL DE VOLTIGE

Les 27 et 28 novembre - Hall 5b

Discipline alliant élégance, technicité et éléments artistiques, la voltige sera à l'honneur durant ce week-end sur la carrière internationale du Hall B. Les plus grands voltigeurs mondiaux vous offriront un spectacle à couper le souffle !

LA PARIS'CUP D'ATTELAGE

Les 27 et 28 novembre - Hall 5b

Laissez-vous surprendre par la force, la vitesse, l'élégance des attelages et l'ambiance survoltée de la Paris'Cup d'attelage ! ■

EN SAVOIR PLUS

Plus d'informations sur le Salon du Cheval de Paris sur www.salon-cheval.com Suivez-nous sur notre page Facebook « Le Salon du Cheval de Paris » et sur Twitter @SALONDUCHEVAL.

Valoriser *les itinéraires*

Dans le numéro 168 de *La Ref*, nous vous faisons part de la méthodologie permettant de transmettre un itinéraire du terrain à la base de données de gestion des itinéraires du Système d'Information Géographique, SIG. Outre la numérisation des tracés, l'objectif est également de valoriser des itinéraires de tourisme équestre de qualité. C'est pourquoi un cahier des charges est en cours d'élaboration.

CAHIER DES CHARGES

Afin de proposer au grand public des itinéraires équestres de qualité, un cahier des charges élaboré par la FFE permettra de sélectionner les itinéraires qui seront valorisés dans la carte interactive de consultation des itinéraires équestres. L'objectif est de définir une méthode de recensement et de qualification des itinéraires de tourisme équestre.

Ce cahier des charges sera élaboré en croisant le savoir-faire touristique des acteurs publics et l'expertise équestre des organes déconcentrés de la FFE.

Les principaux critères pour qu'un itinéraire soit retenu et valorisé sur l'outil de promotion web cartographique concernent :

- La coopération des CRTE/CDTE/CRE avec les collectivités publiques, les gestionnaires et aménageurs de l'espace...
- Le balisage de l'itinéraire,
- L'entretien de l'itinéraire,
- La présence d'intérêts touristiques autour de l'itinéraire,
- La présence d'au-moins un centre équestre à proximité,



- La présence d'hébergements à proximité,
- L'inscription de l'itinéraire au PDIPR.

Des préconisations sont aussi indiquées dans le cahier des charges :

- Les passages en terrain goudronné doivent être minimisés (inférieur à 5%)
- Le dénivelé positif cumulé doit être mentionné et pris en compte dans le niveau de difficulté,
- L'aspect touristique doit, dans la mesure du possible, primer sur l'aspect historique si le tracé historique présente moins d'intérêt pour le randonneur.

Ce cahier des charges prendra également en compte certains critères qui ne seraient pas présents dans la région pour être utilisés au niveau national. Quelques

modifications seront à prévoir en fonction de spécificités locales qui n'auraient pas été identifiées.

LA PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ITINÉRAIRES

Les itinéraires transmis au service Tourisme de la FFE seront accompagnés d'éléments complémentaires (géolocalisation des points d'intérêt touristiques et équestres, convention de balisage par exemple) et seront analysés suivant les critères de ce cahier des charges. S'ils n'y répondent pas, le service Tourisme de la FFE indiquera les éléments à modifier ou à améliorer afin de répondre favorablement aux critères exigés.

ARCHIVAGE DES ITINÉRAIRES PROPOSÉS

Tout itinéraire réalisé par un organe déconcentré de la FFE ou un acteur public, est susceptible de répondre aux critères du cahier des charges. Si après analyse et modification, il n'y correspond pas, une intégration de l'itinéraire proposé dans la base de données en mode « Projet » sera possible, afin d'en conserver la connaissance et le travail effectué.

Ainsi, une seconde base de données collective des chemins et itinéraires, reconnus comme praticable à cheval et/ou en attelage, sera constituée et alimentée au fur et à mesure, en complément des itinéraires retenus par le cahier des charges. Ces données correspondront à autant d'informations « archivées » qui serviront à la fois aux organes déconcentrés de la FFE ou aux acteurs publics comme outil de décision pour modifier leurs itinéraires ou en créer de nouveaux. ■

Hervé Delambre *passé le relais* à Frédéric Bouix

L'AG de la FITE s'est tenue le 7 septembre, à l'occasion des Europe TREC Jeunes cavaliers à Eersel aux Pays-Bas. Le nouveau président est Frédéric Bouix, par ailleurs Délégué général de la FFE.



Hervé Delambre

Après 24 ans au service de la FITE en tant que Secrétaire Général puis Président, et comme annoncé depuis longtemps, Hervé Delambre n'a pas souhaité se succéder à lui-même, préférant présenter et soutenir, avec l'ensemble du Bureau, celui qu'il considérait « le plus apte à prendre le relais. »

Délégué Général de la FFE depuis 2012, précédemment directeur du CNTE pendant près de 9 ans, Frédéric Bouix est le 4^e président de la FITE après Jacques Gendry, Vittorio de Sanctis et Hervé Delambre.

Les mandats du Secrétaire général, le canadien Frédéric Pierrestiger, et du belge Olivier Teirlinck, membre du bureau, ont également été renouvelés lors de cette élection.



Frédéric Bouix

COMITÉ UNION EUROPÉENNE

A l'issue de son élection, Frédéric Bouix a souhaité nommer Hervé Delambre, Président d'honneur et Président délégué de la FITE. Il a également annoncé la création d'un « Comité Union Européenne », en raison des différentes politiques publiques européennes applicables au cheval et à l'équitation. La FITE vise naturellement à développer les activités équestres de pleine nature, notamment dans la dimension touristique, sans oublier le volet sportif, comprenant le TREC et l'équitation de travail.

Serge Lecomte a remercié très chaleureusement Hervé Delambre pour son engagement sans faille et son action efficiente au

service de l'équitation au cours de ces deux décennies de fonctions internationales. « J'adresse égale-

ment à Frédéric Bouix tous mes vœux de réussite et lui assure le plein soutien de notre Fédération. » ■

FITE, rôle et missions

La FITE, née en 1975 à Dublin à l'initiative de la France, de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse, fête ses 40 ans cette année.

Sa vocation première est de grouper et rassembler les organismes nationaux de tourisme équestre à travers le monde, de coordonner et d'harmoniser leur action, de promouvoir toutes formes de tou-

risme équestre monté et attelé, de favoriser l'organisation de rencontres et de compétitions équestres internationales autres que celles gérées par la FEI et les autres structures internationales dédiées, d'organiser, réglementer et développer le TREC – monté et en attelage – de même que les équitations pastorales et de travail.

Europe TREC Jeunes

Le site de la compétition, un centre équestre d'importance, très connu en terre batave, est le temple du TREC chez les Néerlandais. Dans l'ensemble, hormis quelques averses, le temps s'est maintenu de façon acceptable. Le bilan est bon sur le plan de l'organisation, logistique, repas, hébergement. Les avis sont plus partagés sur le plan sportif. Même s'il est difficile de trouver un terrain accidenté aux Pays-Bas, on

aurait pu tracer un POR plus technique et choisir un temps imparti plus long pour le PTV.

Les 2 médailles d'or sont pour l'Allemagne, l'argent individuel pour l'Italie et l'agent équipe pour la Suisse, les 2 bronzes pour la France. La discipline a fait école et les championnats d'Europe sont devenus une compétition où les chances des différentes nations s'équilibrent.

- H. Delambre

Tour d'honneur des équipes de France

LA CIGOGNE EN BRONZE



© FFE/PSV

Le 23 août, l'équipe de France, représentée par l'Ecurie de la Cigogne composée de Cléone Fritsch, Christelle Haennel, Rémy Hombecq, Christopher Robin Krause, Anthony Presle et Clément Taillez, voltigeant sur *Watriano R*, prop C Taillez, longé par Fabrice Holzberger, remporte la médaille de bronze aux Europe d'Aix-la-Chapelle. En individuel hommes, Vincent Haennel est 5^e avec *Quartz d'Olbiche*, prop C & V Haennel, longé par Fabrice Holzberger, et Clément Taillez est 6^e avec *Dyronn*, prop C & C Taillez, longé par Cédric Cottin.

L'ATTELAGE 8^E

Le 22 août, l'équipe de France d'attelage se classe 8^e des championnats d'Europe d'Aix-la-Chapelle.

3 OR EN HORSE-BALL



© HorseBall 3M

Le 30 août, l'équipe Pro Elite remporte les Europe de Bordeaux avec Antoine Coccoynacq, Jean-Baptiste Depons, Romain Depons, Clément Haby, Mikel Le

DELESTRE EN BRONZE



© FFE/PSV

Le 23 août, Simon Delestre et *Ryan des Hayettes-JO/JEM*, prop P Berthol et cav, remportent la médaille de bronze des Europe d'Aix-la-Chapelle. Pénélope Leprevost est 4^e avec *Flora de Mariposa-JO/JEM* prop. G Megret du Haras de Clarbec. Par équipes, la France est 5^e.

Gall, Benoît Leveque, Florian Moschkowitz et Nicolas Thiessard. L'équipe Ladies s'impose avec Justine Ammann, Romane Bordes, Margaux Bouchery, Magalie Denis, Valentine Descamps, Cécile Guerpillon, Gaëlle Lebris et Estelle Leguevaques. L'équipe Cadets l'emporte avec Mehdi Abbasi, Arthur Cottenye, Perrine Court, Tristan Daissemin, Roxane Dubois, Julie Laguerre, Antoine Oszustowicz et Baptistine Septvents.

2 BRONZE EN TREC

Le 6 septembre, Jonathan Bausseron / *Opium des Gralons* est médaille de bronze des Europe TREC à Eersel aux Pays-Bas. Avec ses coéquipiers Rudy Faissat, Bérangère Naudé et Romane Platon, ils sont également en bronze par équipe.



© Pascal Denis

LA FRANCE GAGNE À GIJON

Le 28 août, l'équipe de France composée d'Alexandre Fontanelle / *Prime Time des Vagues*, prop cav, Cyril Bouvard / *Quasi Modo Z*, prop H Chaize, Adeline Hecart / *Pasha du Gué*, prop Top Stallions Company & PHP Participation P Dian, et d'Aymeric de Ponnat / *Ricore Courcelle*, prop Ecurie de Montchevreuil, s'imposent dans la Coupe de Nations du CSIO5*.



© FFE/Herve Bonnaud

LA FRANCE 2^E À AREZZO

Le 4 septembre, l'équipe de France se classe 2^e du CSIO3* avec Bernard Briand Chevalier / *Qadillac du Heup*, Edouard Coral / *Quokin du Moulin Vent*, Alexandra Paillot / *Polias ee Blondel*Val Henry* et Emeric George / *Rocker d'Ysieux*.

STAUT 6^E À BRUXELLES

Le 6 septembre, Kevin Staut se classe 6^e du GP CSI15* avec *Silvana*HDC*.

LYARD 2^E AU PIN ET 7^E À BURGHLEY



© Pixizone

Le 22 août, Cédric Lyard / *Réjane du Grasset*, prop JL Bartheleix, est 2^e du CCI3*, étape Eventing Tour. Il est également 2^e du CIC2* avec *Cadeau du Roi-JO/JEM*, prop EARL Lyard et L Lyard.

Le 4 septembre, il se classe 7^e du CCI4* britannique avec *Cadeau du Roi-JO/JEM*.

MARTIN GAGNE LE PIN

Le 30 août, Fabrice Martin s'impose dans le CAI 3*-H4 du Haras du Pin devant Anthony Hordé. En 3*, Fabien Guillemarre remporte l'épreuve en paire et Anne-Violaine Brisou est 2^e en cheval solo. En 2*, Benoît Vernay s'impose en cheval solo et poney solo.

TIR GROUPÉ À MONPAZIER

Le 28 août, les Français sont 2^e à 8^e du CEI3*. 2^e Marion Brignoli / *Kassit*. 3^e Cécile Demierre / *Bora de Piboul*. 4^e Roman Lafaure / *Taribac Cabirat*. 5^e Emilie Cazajus / *Nakheel des Combalets*. 6^e Julien Goachet / *Amelia du Cayrou*. 7^e Céline Courtin / *Soumaya du Parc*. 8^e Gaëtan Lamorinière / *Missoiya de Gion*. ■

Les bronzés d'Aix

L'équipe de France est revenue d'Aix avec 2 médailles de bronze.

1, 2 & 3 - Simon Delestre se classe 3^e avec *Ryan des Hayettes-JO/JEM* pour son plus grand plaisir et celui de la DTN Sophie Dubourg. L'équipe est 5^e.

4 & 5 - L'équipe de France, représentée par l'Ecurie de la Cigogne, remporte le bronze sur *Watriano R* longé par Fabrice Holzberger.

6, 7 & 8 - L'équipe de France de dressage gagne son ticket pour Rio 2016 grâce à une 6^e place. Karen Tebar termine 10^e en individuel avec *Don Luis-JO/JEM*. Pierre Volla se qualifie pour la GPS et termine 18^e en individuel avec *Badinda-Alena-JO/JEM*.

9 - En attelage, le meilleur français est Sébastien Vincent, 17^e. L'équipe est 5^e.

10 - En reining, Romuald Poard accède à la finale individuelle avec *Peppys Ruf Sailor*.

L'équipe est 5^e.

© FFE/PSV



Mesurer *pour bien entraîner*

En sports équestres, les composantes de la performance sont multipliées par 2 athlètes, le cheval et le cavalier. Si les facteurs médicaux, psychologiques, biomécaniques et physiologiques du cheval font l'objet de nombreuses recherches, ils sont souvent négligés chez le cavalier. Gros plan sur les facteurs impactant la performance du cavalier.

MESURE DE L'INTENSITÉ DE L'EFFORT

La mesure de l'effort peut s'effectuer par des tests en laboratoire : VO^2_{max} , échange gazeux, électrocardiogramme, etc.

Ils permettent de prévenir les éventuels risques cardiaques à l'effort. Un athlète peut également évaluer son effort sur le terrain pour établir son programme d'entraînement (VMA : Vitesse Maximale Aérobie pour l'homme, V200 : vitesse à laquelle la fréquence cardiaque du trotteur atteint 200 bpm, etc.) Le suivi d'entraînement au quotidien consiste entre autres à mesurer la fréquence cardiaque qui reflète l'effort de l'athlète, et la concentration de lactate, témoin des événements musculaires. Cette pratique est courante chez le cheval, particulièrement pour la discipline du complet. Le cavalier planifie sa saison à partir de l'état de forme de son cheval et de l'objectif de compétition. A vouloir inconsciemment être invisible, pour ne pas gêner son cheval, le cavalier en oublie parfois les règles de base d'une activité sportive quel qu'en soit le niveau :



© Fotolia/fortunatu



© IFCE/A. Lauroux

Mesure de la concentration de lactate en fin de séance, chez le cavalier. La quantité de lactate est proportionnelle à l'intensité, à la durée et au type d'exercice. C'est un des repères pour programmer les séances d'entraînement.

son échauffement, sa récupération après l'effort, son hygiène de vie, etc.

SOLLICITATION IMPORTANTE : LE CAVALIER AUSSI !

Des mesures chez le cavalier de complet ont mis en

évidence une sollicitation physiologique significative. Des lactatémies du cavalier, mesurées à l'arrivée d'un cross, varient de 4 à 14 mmol/l. Dans le 1^{er} cas, le cavalier peut monter un deuxième cheval. Dans le second, la fatigue du cavalier est suffisamment

importante pour perturber ses réactions motrices. La mesure de la consommation d' O^2 en situation a prouvé une réelle sollicitation (70 et 90% de VO^2_{max}) pendant 15 min, et 75% de VO^2_{max} pour le saut d'obstacle. Certains auteurs comparent même la capacité respiratoire d'un cavalier à celle d'un footballeur ou d'un coureur de 3 000m.

Toutes les études s'accordent à dire qu'une bonne capacité aérobie est un facteur déterminant pour la performance du cavalier. Quelle que soit l'activité sportive, la pratique de l'échauffement, d'un entraînement raisonné et de la récupération est la base de la performance dans la durée. ■

- Sophie Biau, Ifce

Définition

*** VO^2_{max}** : consommation maximale d'oxygène, paramètre déterminant de l'aptitude à l'effort intense et prolongé. Exprimé en ml/kg/min, il peut atteindre chez l'homme 70 à 90 ml/min/kg et 130 à 165 ml/kg/min chez le cheval. Cette différence provient du fait que le débit cardiaque du cheval à l'exercice est plus important et qu'il est capable d'augmenter considérablement sa fréquence cardiaque de repos. Le cheval est unique dans sa capacité à utiliser l' O^2 .

EN SAVOIR PLUS

Brochure MSA : «Métiers de cheval : Associer travail, santé et performance » issue de la réflexion d'un groupe de travail composé de cavalier, enseignant, médecin etc...

Les bronzés *de Blair Castle*

1, 2 & 3 - Le bronze individuel est pour le Lt Col Thibaut Vallette / *Qing du Briot-ENE*HN-JO/JEM* et la 3^e place de l'équipe avec Mathieu Lemoine / *Bart L-JO/JEM*, Thomas Carlile / *Sirocco du Gers-JO/JEM* et Karim Florent Laghouag / *Entebbe de Hus-JO/JEM* qualifie la France pour Rio 2016.

4 - Nicolas Touzaint / *Radjague* réussissent la 2^e meilleure performance française et sont 11^e en individuel.

5 & 6 - Ingmar De Vos, président de la FEI, accueille la reine Elisabeth qui remet ses médailles à l'écuier du Cadre Noir qui courait son premier championnat d'Europe.

7 & 8 - Mission accomplie pour Thierry Touzaint, Michel Asseray et tout le groupe France.

© FFE/PSV-P. Chevalier



1



2



3



4



5



6



7



8

Commission d'appel *du 29 avril 2015*

DOSSIER N° : 383-13-2014

Le 29 avril 2015, la Commission juridique et disciplinaire d'appel de la Fédération Française d'Équitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant Madame L... appelante, représentant son fils Monsieur L..., mineur au moment des faits et majeur le jour de l'audience, licencié, à la FFE.

Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, le 17 décembre 2014.

Composition de la commission

Monsieur Christian BEUCHER, Président,

Monsieur Jean-Marie CHARLOT, Secrétaire de séance,

Messieurs Jean-Pierre BLACHE et Gilles PERRIERE, Membres.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 29 avril 2015.

Monsieur L... était présent accompagné de Madame L... et assisté de Maître C... son conseil,

Madame P... était présente assistée de Madame M...,

Mesdames F..., J..., et M..., et Messieurs C... et R..., convoqués en tant que témoins étaient présents,

Et ont été entendus.

Les débats se sont tenus en séance publique.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le Rapporteur chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport. L'ensemble des pièces fournies a été examiné et les parties entendues.

Après en avoir débattu, la Commission a statué le jour même.

Faits et procédure

Par courrier du 11 décembre 2014 adressé à la FFE, Madame

P... fait part de l'agression dont elle a été victime le 7 décembre 2014 lors du CSO de Bois Monsieur (76).

Pendant la détente de l'épreuve Club 1, elle se trouvait au paddock sur la piste à main droite, au pas, quand un cavalier arrive à main gauche au trot. Ne jugeant pas opportun de lui laisser la priorité au dernier moment, elle se serre le long du pare botte. C'est alors que le cavalier lui assène, en la croisant un premier coup de pied dans le tibia droit, puis au tour suivant un second coup de pied violent dans le tibia gauche. Elle ne peut alors retenir une insulte à son égard. Madame P... part ensuite sur ses parcours de Club 1 et Club élite.

En rentrant au camion elle entend quelqu'un l'interpeller et reconnaît son agresseur à cheval. Le jeune garçon s'adresse à elle de façon très violente et profère des menaces à son encontre, les parents de Monsieur L... prenant la défense de leur fils selon Madame P....

Le cavalier descend alors de cheval, cravache à la main et se jette sur elle, « l'étrangler » avec son bras et lui tapant la tête à plusieurs reprises contre le camion. Des amis de Madame P... tentent de s'interposer mais en sont empêchés par le père du garçon.

Effrayée et choquée, Madame P... laisse le soin aux dirigeants de son club de s'entretenir avec les parents du cavalier. Elle se plaint d'avoir mal aux jambes et à la tête. Elle apprend par une tierce personne l'identité de son agresseur, Monsieur L..., dont le nom figure sur le listing des partants.

Rentrée au Havre, Madame P... est conduite à l'hôpital où l'on constate des hématomes sur ses tibias et un choc psychologique. Le lendemain elle porte plainte au commissariat de police et sera examinée par le médecin légiste.

Madame P... estime que la violence n'a pas sa place au sein

d'une compétition sportive et que son seul tort a été de proférer une insulte envers celui qui lui avait porté deux coups de pied à la détente. Elle demande à la FFE que des sanctions soient prises au niveau fédéral à l'encontre de Monsieur L....

Le 19 décembre 2014, Madame M..., Vice-présidente du Centre équestre du Havre, adresse à la FFE une demande de sanction disciplinaire suite à l'agression subie par Madame P.... Madame M... reprend les faits tels que rapportés par Madame P..., ajoutant que Monsieur L... aurait frappé celle-ci de coups de cravache.

Elle affirme que les parents de Monsieur L..., s'ils ont reconnu les coups portés par leur fils ne les ont pas regrettés et que Monsieur L... n'est pas venu pour le moins s'excuser.

Madame M... joint à son courrier le récépissé de déclaration d'infraction et le dépôt de plainte contre X concernant l'affaire ainsi que différentes pièces et attestations, telles que des photos des jambes de Madame P..., des témoignages de personnes ayant assisté à l'agression et d'autres témoignant de l'attitude blâmable des parents de Monsieur L....

Le 23 décembre 2014, le Président de la Commission de première instance convoque pour l'audience du 19 janvier 2015 Madame L..., responsable légale de Monsieur L..., mis en cause pour insulte et violence à l'égard d'une cavalière et différents témoins.

Le 29 décembre 2014, Maître C... informe la Commission de première instance être le conseil de Monsieur L... et de Madame L....

Par courrier reçu le 7 janvier 2015, Madame D..., Présidente du jury du concours, informe la Commission que le jury n'a eu que peu d'informations sur les événements, le paddock étant hors de vue de la tribune. Elle

n'a connaissance que de la visite d'une personne venue demander le nom du cavalier ayant asséné à la détente un coup de pied à la cavalière Madame P.... Madame D... pense que n'ayant eu aucune alerte du commissaire au paddock, une explication avec les parents est intervenue et des excuses prononcées.

Les 7, 13 et 16 janvier, Maître C... adresse à la Commission de première instance de nombreux témoignages de bonne conduite en faveur de Monsieur L..., dont trois attestations de personnes ayant vraiment assisté à une partie des faits ou entendu des invectives. A ces documents est jointe la version des faits rédigée par Monsieur et Madame L... et celle de leur fils.

Madame L... n'était pas présente au paddock, néanmoins, elle trouve surprenant que personne n'ait rapporté d'éventuels échanges de coups et les cris de douleur de Madame P.... Elle note que les versions de Madame M... et de Madame P... diffèrent, il lui semble que Madame P..., ne respectant pas les règles de sécurité, se serait cognée contre le genou de son fils. Concernant la suite des événements, Madame L... confirme les dires de son fils.

Monsieur L... rapporte que, détendant son cheval au paddock avant l'épreuve Club 1, il a croisé une cavalière qui marchait à main droite et qu'il a dû se décaler pour la laisser passer alors qu'elle n'avait pas la priorité. Le lui ayant signifié, elle était toujours à main droite au tour suivant et lui trottant, collé contre le pare botte. La cavalière l'évite au dernier moment et se cogne contre le genou de Monsieur L.... Elle le traite alors de « fils de p... ».

Une fois son parcours terminé Monsieur L... se dirige vers les camions pour que la jeune femme lui présente ses excuses. C'est alors qu'elle « lui hurle dessus disant qu'il n'a rien à faire là ».

Commission d'appel du 29 avril 2015

Elle lui aurait à nouveau crié « tu es vraiment un fils de p... ». Choqué par ces paroles Monsieur L... descend de cheval et comme elle avance vers lui l'air menaçant, pousse Madame P... contre le camion.

Monsieur L... ajoute que des personnes accompagnant Madame P... l'ont insulté et lui ont donné des claques, il s'est alors débattu. Son père intervient pour séparer les belligérants et Monsieur L... regagne les écuries. Il regrette sa réaction due au stress d'avoir en face de lui des personnes menaçantes alors qu'il ne souhaitait qu'obtenir des excuses compte tenu des insultes prononcées à son égard et à celui de sa mère.

Monsieur L... (père), arrivé sur les lieux de l'altercation après son épouse qui l'avait informé d'insultes proférées contre son fils, confirme point par point les faits qui se sont déroulés tels que rapportés par son fils et sa femme sur le parking. Il ajoute que Madame P... n'avait aucunement l'air choqué et traumatisé mais juste énervé. Il réfute les accusations d'antécédents prononcées contre son fils qui est un enfant calme et respectueux.

Le jour de l'audience Madame M... adresse par fax au Président de la Commission des conclusions en faveur de Madame P... et des attestations de personnes ayant assisté à tout ou partie des faits.

Le 19 janvier la Commission juridique et disciplinaire de 1^{ère} instance décide d'infliger à Monsieur L... une suspension de compétition pour une durée de 2 ans, et une amende de 300 euros.

La décision est reçue le 28 janvier 2015 par Madame L....

Demande d'appel

Par courrier reçu le 4 février, Madame L... fait appel de la décision de première instance considérant :

- que le témoignage de Madame

J... présente au paddock n'a pas été pris en compte,

- que la plaignante présente deux versions différentes des faits entre son dépôt de plainte au commissariat et sa saisine de la Commission juridique et disciplinaire,

- que la présence de contusions sur les tibias de la plaignante n'est pas contestée mais qu'il n'est pas établi que celles-ci viennent du choc entre les deux cavaliers,

- qu'au moment où Monsieur L... a poussé la plaignante sur le parking, celle-ci a reconnu les insultes qu'elle avait proférées, chose que la Commission n'a pas prise en compte, ni le fait que son fils se soit pris une gifle de la part d'une adulte présente aux côtés de la plaignante,

- que la décision de première instance est d'une incroyable sévérité,

- que compte tenu de l'absence d'antécédent, Monsieur L... pouvait à minima bénéficier du sursis,

Le Rapporteur de la Commission juridique et disciplinaire d'appel est saisi du dossier le 5 mars.

Par courrier du 3 avril, Madame L... et Monsieur L... sont convoqués devant la Commission juridique et disciplinaire d'appel à l'audience du 29 avril 2015.

Motifs

Considérant que le premier incident survenu au paddock à l'occasion de la détente a donné lieu à des versions contraires tant des parties en présence que des témoins.

Considérant que si les certificats médicaux attestent des lésions subies par Madame P... sur les deux tibias, pour autant des doutes subsistent quant à la gravité de ces lésions et ses conséquences mais surtout sur les circonstances précises dans lesquelles ces coups ont été por-

tés et sur leur caractère plus ou moins volontaires.

Considérant en revanche qu'il est établi que Monsieur L... s'est volontairement rendu à proximité du camion du CEHR Havre-Rouelles où se trouvait Madame P... pour l'apostropher.

Considérant que si Monsieur L... et ses parents maintiennent que Madame P... aurait à nouveau proféré des insultes, cet élément est contesté par de nombreux témoins et notamment par Monsieur R... qui a réitéré son témoignage à l'audience du 29 courant.

Considérant que ce témoignage émanant d'une personne qui n'est pas liée aux parties mérite d'être pris en considération et révèle que Monsieur L... ne s'est pas contenté de demander des explications à Madame P..., mais l'a agressée violemment tant verbalement que physiquement en la bousculant vivement contre le camion tout en lui portant des coups.

Considérant au surplus que Monsieur L... après être remonté sur son cheval est revenu une seconde fois en mettant pied à terre pour agresser Madame P....

Considérant que quels que soient les motifs réels d'un comportement aussi brutal, il reste qu'il est totalement inadmissible, d'autant que les faits se sont déroulés à la vue de jeunes cavaliers.

Considérant dès lors qu'un tel manquement aux règles élémentaires du respect et de l'éthique sportive et aux dispositions de l'article 1.6 des conditions générales du règlement des compétitions 2014, justifie une sanction sévère de nature à prévenir une réitération et à faire comprendre à ce jeune cavalier et à ses parents son caractère intolérable.

Considérant toutefois qu'il résulte des nombreux témoignages recueillis qu'il ne s'agit pas là d'un comportement habituel de

l'intéressé.

La Commission juridique et disciplinaire d'appel décide de maintenir les sanctions infligées en première instance tout en assortissant la peine de suspension de compétition de 2 années d'un sursis à hauteur de 8 mois.

Par ces motifs

Vu les statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII,

Vu le règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée générale du 18 juin 2013,

Vu le règlement disciplinaire adopté par l'Assemblée générale du 18 juin 2013 et notamment l'article 2,

Vu le règlement général des compétitions 2014 et notamment l'article 1.6 des dispositions générales du dit règlement,

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le rapport du chargé de l'instruction,

Vu et entendu les parties en leurs explications et les témoins en leurs dépositions,

Vu et entendu Maître C... et Madame M...,

Vu et entendu Monsieur L... en dernier,

La Commission juridique et disciplinaire d'appel :

Confirme la décision de première instance,

Mais l'amodiant sur la suspension de compétition, prononce une suspension de compétition de deux années assortie d'un sursis à hauteur de huit mois,

Confirme l'amende de 300 € infligée et dit que celle-ci devra être réglée dans un délai d'un mois à compter de la notification de la présente décision.

La présente décision a fait l'objet d'un conciliation devant le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). ■

Commission de première instance **du 16 juillet 2015**

DOSSIER N° : 384-01-2015

Le 16 juillet 2015, la Commission juridique et disciplinaire de première instance de la Fédération Française d'Équitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant Monsieur B..., licencié, à la FFE.

Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, le 22 avril 2015.

Composition de la commission

Monsieur Ludovic de VILLELE, Président, Monsieur Loïc de la PORTE du THEIL, Secrétaire de séance, Monsieur Christian BOYER, Mesdames France LANTUIT et Marie-Paule RAVANEL, Membres.

Débats

Monsieur B... a été convoqué pour une audience du 16 juillet 2015, ainsi que la plaignante, Mademoiselle A..., et les témoins, Mesdemoiselles R... et I..., et Messieurs D... et X... Aucune des personnes convoquées ne s'est présentée.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le Rapporteur chargé de l'instruction, Madame Constance POPINEAU, a entendu son rapport. L'ensemble des pièces fournies a été examiné.

Les parties, absentes, n'ont pas été entendues.

Après en avoir débattu, la Commission a statué le jour même.

Faits et procédure

Attendu que du 19 au 22 février 2015, était organisé au centre équestre « Ecuries Lou Chibaou » à BARBASTE (47), le concours CSO n° 201547035 de niveau Amateur et Pro.

Attendu que lors de la « soirée cavaliers » organisée le samedi 21 février 2015, un incident est survenu entre deux cavaliers, Monsieur B... et Mademoiselle A... Lors de cet incident, Monsieur B... aurait agressé physiquement

Madame A...

Attendu que par un courrier du 26 février 2015, Madame A..., mère de Mademoiselle A..., a transmis à la FFE une demande de saisine de la Commission juridique et disciplinaire pour des faits de violences physiques. Dans son courrier, elle indique que Monsieur B... a agressé physiquement sa fille.

Attendu que le courrier de Madame A... est accompagné de la plainte déposée en gendarmerie par Mademoiselle A... le 24 février 2015. Dans sa déposition, elle prétend avoir été interpellée une première fois par Monsieur B... à l'entrée du bâtiment concernant des propos qu'elle lui aurait tenus. Elle dément lui avoir adressé la parole à ce moment-là. Elle aurait ensuite quitté l'établissement pour se rendre sur le parking avec son amie, Mademoiselle R... C'est alors qu'elle aurait été de nouveau prise à partie par Monsieur B..., qui l'aurait insultée depuis sa voiture en disant « tiens revoilà l'autre connasse ». Il serait ensuite sorti de sa voiture et l'aurait agressée, jetée par terre et frappée, jusqu'à ce que d'autres personnes interviennent pour les séparer.

Attendu que le courrier de Madame A... est également accompagné d'un certificat médical en date du 23 février 2015, qui constate une ITT de 8 jours sur la personne de Mademoiselle A...

Attendu que la fiche de résultats de Mademoiselle A... indique que cette dernière a pris le départ de deux épreuves le lendemain de son agression, le 22 février 2015 : une Préparatoire à 1 mètre lors de laquelle elle est arrivée première, et un Grand Prix à 1,15 mètre lors duquel elle a abandonné.

Attendu que par un courrier du 19 mai 2015, Monsieur B... a expliqué sa version des faits. Après avoir fumé une cigarette à l'extérieur du bâtiment, il aurait tenu la porte à Mademoiselle A..., qui aurait proféré des insultes à caractè-

rière homophobe à son rencontre. Lorsqu'il lui a demandé de répéter ses insultes, cette dernière serait devenue agressive, au point que Mademoiselle I..., monitrice dans le Centre équestre organisant le concours, serait intervenue pour la retenir et la calmer. Il se serait ensuite rendu sur le parking avec l'un de ses amis, Monsieur X... Mademoiselle A... les aurait rejoints, et aurait agressé verbalement Monsieur B..., puis agressé physiquement Monsieur B... lorsque celui-ci a ouvert la fenêtre de sa voiture. A ce titre, Monsieur B... a communiqué deux photos montrant une blessure au front. Il serait alors sorti de la voiture pour « bloquer Mademoiselle A... et calmer la situation ». Il précise que Mademoiselle R..., en tentant de s'interposer, aurait été frappée par Mademoiselle A... Une fois Monsieur B... parti, Mademoiselle A... aurait demandé à plusieurs personnes le connaissant de lui indiquer son lieu de résidence durant le concours.

Attendu que par un courrier du 19 mai 2015, Monsieur X... a affirmé que Mademoiselle A... se serait rendue sur le parking avec quatre personnes. Selon ses dires, Mademoiselle A... était ivre et aurait agressé verbalement et physiquement Monsieur B... Il écrit ne pas avoir vu Monsieur B... frapper Mademoiselle A..., mais avoir vu celle-ci frapper son amie Mademoiselle R...

Attendu que dans un courriel du 21 mai 2015, Mademoiselle R... a indiqué que Monsieur B... aurait agressé une première fois Mademoiselle A... suite à des propos tenus à son rencontre par cette dernière. Il l'aurait alors insultée, et aurait été anormalement violent. Sur le parking, Mademoiselle R... dit avoir vu Monsieur B... sortir de sa voiture pour s'en prendre à Mademoiselle A..., et avoir essayé de les séparer sans succès jusqu'à l'arrivée de Monsieur D...

Attendu que dans un courriel du 26 mai 2015, Mademoiselle A... a produit le témoignage de Monsieur P..., qui aurait été présent lors des faits, et l'attestation de Monsieur F..., ostéopathe qui l'aurait reçue en consultation le 25 février 2015.

Motifs

Considérant que la Commission juridique et disciplinaire de première instance s'est réunie une première fois le 27 mai 2015, et qu'aucune des personnes convoquées ne s'est présentée.

Considérant que la Commission juridique et disciplinaire de première instance s'est réunie une seconde fois le 16 juillet 2015, et qu'à nouveau, aucune des personnes convoquées ne s'est présentée.

Considérant qu'en l'absence des personnes intéressées, et en présence de versions contradictoires produites de part et d'autre, la Commission juridique et disciplinaire de première instance se trouve dans l'impossibilité de faire la lumière sur le déroulement des événements, et donc de statuer.

Considérant que la FFE a proposé qu'il soit sursis à statuer, dans l'attente de la décision pénale rendue dans le cadre de la plainte déposée en gendarmerie concernant les mêmes faits.

Considérant que, si elles sont avérées, les violences physiques commises par Monsieur B... à l'encontre de Mademoiselle A... sont inadmissibles.

Considérant également que, si elles sont avérées, les insultes à caractère homophobes proférées par Mademoiselle A... à l'égard de Monsieur B... sont condamnables, et pourraient donner lieu à l'engagement de poursuites à l'encontre de Mademoiselle A...

Par ces motifs

Vu les Statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII,



Commission de première instance **du 16 juillet 2015**

Vu le Règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013,

Vu le Règlement disciplinaire de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment l'article 2,

Vu le Règlement général des compétitions 2015, et notamment l'article 1.6,

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le rapport de la chargée de l'instruction,

La Commission juridique et disciplinaire de première instance, après en avoir délibéré, a pris sa décision le 16 juillet 2015.

La Commission juridique et disciplinaire, jugeant en première instance, décide conformément à l'article 18 du Règlement disciplinaire général de la FFE, d'infliger à Monsieur B... un avertissement.

DOSSIER N° : 386-03-2015

Le 16 juillet 2015, la Commission juridique et disciplinaire de première instance de la Fédération Française d'Équitation (FFE) a siégé pour statuer dans l'affaire opposant Monsieur BRENIER, licencié n° 7215072N, à la FFE.

Le Président de la FFE a saisi la Chargée d'instruction de première instance, Madame Constance POPINEAU, le 22 juin 2015.

Débats

Monsieur BRENIER a été convoqué pour une audience du 16 juillet 2015 et était présent.

Les débats se sont tenus en séance publique.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le Rapporteur chargé de l'instruction, Madame Constance POPINEAU, a entendu son rapport.

L'ensemble des pièces fournies a été examiné et Monsieur BRENIER entendu.

Après en avoir débattu, la Commission a statué le jour même.

Faits et procédure

Attendu que par un courriel du 30 mars 2015, Madame BERTRAND a porté à la connaissance des services de la FFE des faits de substitution d'équidés concernant un poney, GREEM, et un cheval, HAKIRA. Cette dernière affirme que les équidés ont été engagés sur divers concours alors que ces derniers sont au pré chez leur propriétaire, Madame PINET, en raison de leur grand âge ou de soucis de santé.

Attendu que le site Internet de la FFE atteste que le cheval HAKIRA a été engagé par l'Ecurie Johan Brenier sur le concours Club n° 1482462 qui s'est déroulé le 23 février 2014 au Haras de Préjeurin (69).

Attendu que le cheval HAKIRA est enregistré de robe «alezan», et d'âge «18 ans».

Attendu que le cheval était non partant au concours du 23 février 2014.

Attendu que le site Internet de la FFE atteste que le poney GREEM a été engagé par le Centre équestre du Portail Rouge sur les quatre concours suivants :

- Le Concours Club n° 1585999 qui s'est déroulé le 26 octobre 2014 au Centre équestre de La Roche (42).

- Le Concours Club n° 1597315 qui s'est déroulé le 11 janvier 2015 au Centre équestre d'Unieux (42).

- Les Concours Club n° 1587799 et n° 1587819 qui se sont déroulés les 19 octobre 2014 et 23 novembre 2014 au Centre équestre du Portail Rouge (42). L'organisateur du concours et président du jury était Monsieur BOURGIER. La personne auprès de qui se renseigner était Monsieur BRENIER.

Attendu que le poney GREEM est enregistré de robe «blanc», de taille «147 cm», et d'âge «24 ans».

Attendu que la cavalière qui a monté le poney GREEM est Mademoiselle POUSSET, âgée de 10 ans et licenciée au Centre équestre du Portail Rouge.

Attendu, concernant le cheval HAKIRA engagé par l'Ecurie Johan Brenier, que Monsieur BRENIER a indiqué oralement ne pas se souvenir d'avoir engagé l'équidé sur un concours, et souligne que ce dernier était non partant.

Attendu que la secrétaire du Haras de Préjeurin, où était organisé le concours sur lequel le cheval HAKIRA était engagé, a été sollicitée à plusieurs reprises, par mail et par téléphone, mais n'a jamais répondu.

Attendu, concernant le poney GREEM engagé par le Centre équestre du Portail Rouge, que Monsieur BRENIER a reconnu par écrit avoir engagé l'équidé sur les quatre concours. Il précise qu'à l'époque des engagements il était salarié au Centre équestre du Portail Rouge, dont Monsieur BOURGIER était le dirigeant. Il indique qu'il était en charge de l'organisation des concours, et qu'il a procédé aux engagements frauduleux dans le cadre de ses fonctions. Il explique ce geste par le fait qu'il s'était engagé auprès d'une cliente à lui faire monter le poney D'ARTAGNAN en compétition, mais que ce dernier n'avait pas de papier lui permettant de concourir officiellement.

Attendu que Monsieur BRENIER a produit les documents suivants : contrat de travail, fiche de poste, dernier bulletin de salaire, attestation de Monsieur BOURGIER acceptant que Monsieur BRENIER quitte ses fonctions avant la fin de son contrat de travail, formulaire de rupture conventionnelle entre Monsieur BOURGIER et Monsieur BRENIER, procès verbal de conciliation devant le Conseil de Prud'hommes. Attendu que Monsieur BRENIER a produit les témoignages suivants :

- Le témoignage de Madame DURIEUX, ancienne élève monitrice de Monsieur BRENIER puis enseignante indépendante à laquelle ce dernier a eu recours. Selon ce témoignage, le Centre équestre du Portail Rouge aurait conclu un

contrat de pension stipulant que Mademoiselle POUSSET monterait en compétition le poney D'ARTAGNAN, et que ce poney n'ayant pas de papier il a été engagé sous le nom de GREEM.

- Le témoignage de Madame POUSSET, mère de Mademoiselle POUSSET, qui indique avoir souscrit un abonnement permettant à sa fille de monter en compétition son poney favori, D'ARTAGNAN.

- Le témoignage de Madame RICHARD, propriétaire de plusieurs chevaux en pension au Centre équestre du Portail Rouge. Le témoignage vante le travail de Monsieur BRENIER en tant que directeur, et déplore plusieurs dysfonctionnements qu'il impute à la mauvaise gestion de Monsieur BOURGIER, dirigeant de la structure.

- Le témoignage de Monsieur BERCHOUX, directeur d'un lycée ayant travaillé en partenariat avec le Centre équestre du Portail Rouge. Le témoignage indique que le partenariat a pris fin à la suite du départ de Monsieur BRENIER, le directeur du lycée n'étant plus satisfait par les prestations de la structure depuis sa reprise en mai par Monsieur BOURGIER.

- Le témoignage de Madame COUSIN, cavalière qui a suivi Monsieur BRENIER dans ses différentes structures, et notamment au Centre équestre du Portail Rouge.

Attendu que Monsieur BOURGIER, dirigeant de la structure pour le compte de laquelle les engagements du poney GREEM ont été effectués, n'a pas été convoqué en tant que témoin, ce dernier ayant déjà fait valoir ses arguments par son courrier et lors de l'audience du 27 mai 2015.

Attendu que dans ses différentes déclarations, Monsieur BOURGIER s'est dit surpris et s'est insurgé contre la pratique d'engagements frauduleux au sein de son établissement. Il a affirmé avoir délégué ses pouvoirs de direction à Monsieur

Commission de première instance **du 16 juillet 2015**

BRENIER, conformément à ce qui est inscrit dans le contrat de travail et la fiche de poste de ce dernier. Il a expliqué qu'au titre de sa délégation de pouvoirs, Monsieur BRENIER avait la gestion totale de l'organisation des concours, et donc de l'engagement des équidés. Il a précisé avoir toujours fait confiance à Monsieur BRENIER, et ne jamais avoir vérifié les engagements effectués par ce dernier.

Attendu que Mesdames BERTRAND et PINET, respectivement plaignante et propriétaire des équidés dont l'identité a été usurpée, n'ont pas été convoquées en tant que témoins, ces dernières n'ayant pas d'élément à ajouter par rapport à ce dont elles ont déjà fait état dans le dossier BOURGIER, à savoir le courriel de plainte rédigé par Madame BERTRAND, et les documents d'identification produits par Madame PINET.

Attendu que le présent dossier mettant en cause Monsieur BRENIER est lié au dossier mettant en cause Monsieur BOURGIER.

Motifs

Considérant que Monsieur BRENIER, présent lors de l'audience du 16 juillet 2015, a confirmé avoir procédé aux engagements frauduleux du poney GREEM. Il fait état de la charge de travail qu'il avait à

gérer et du peu de moyens dont il disposait pour expliquer son geste. Il reconnaît avoir engagé un équidé et fait concourir un autre équidé sans papier par facilité, afin de satisfaire la cavalière de ce dernier. Il admet avoir fait l'erreur de banaliser son acte afin de satisfaire sa clientèle.

Considérant que Monsieur BRENIER dit avoir pris conscience de la gravité de son geste.

Considérant qu'au regard des éléments produits au dossier, les engagements frauduleux effectués par Monsieur BRENIER pour le compte du Centre équestre du Portail Rouge sont avérés, et donc que l'infraction de substitution d'équidé est caractérisée.

Considérant que le contrat de travail et la fiche de poste de Monsieur BRENIER révèlent que ce dernier jouissait d'une certaine indépendance, mais ne démontrent pas que ce dernier bénéficiait d'une délégation de pouvoirs.

Considérant, eu égard à la grille des salaires 2015 éditée par le GHN, que Monsieur BRENIER était rémunéré comme un enseignant responsable-pédagogique, et non comme un enseignant responsable-pédagogique ayant reçu une délégation de pouvoirs.

Considérant que la responsabilité

est partagée entre Monsieur BRENIER, auteur matériel des engagements, et Monsieur BOURGIER, dirigeant de la structure pour le compte de laquelle les engagements ont été effectués.

Considérant que Monsieur BRENIER ne s'est pas cantonné à un engagement frauduleux, mais en a effectué avec plusieurs équidés et sur plusieurs concours.

Considérant que la FFE a rappelé que les faits de substitution d'équidés ne devaient pas être banalisés, et ce quel que soit le niveau de concours lors desquels ils sont effectués.

Considérant que la FFE a requis à l'encontre de Monsieur BRENIER une suspension de ses codes examinateur pendant une durée de 6 mois, et une amende de 300 €, l'amende revêtant un sursis total.

Par ces motifs

Vu les Statuts de la FFE adoptés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment les articles VII et VIII,

Vu le Règlement intérieur de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013,

Vu le Règlement disciplinaire de la FFE adopté par l'Assemblée Générale du 18 juin 2013, et notamment l'article 2,

Vu le Règlement général des com-

pétitions 2015, et notamment l'article 1.6 et 5.8.E,

Vu les pièces communiquées au dossier,

Vu et entendu le rapport de la chargée de l'instruction,

Vu les observations de Monsieur BRENIER,

La Commission juridique et disciplinaire de première instance, après en avoir délibéré, a pris sa décision le 16 juillet 2015.

La Commission juridique et disciplinaire, jugeant en première instance, décide conformément à l'article 18 du Règlement disciplinaire général de la FFE, d'infliger à Monsieur BRENIER :

- Une suspension des codes examinateur pour une durée de 6 mois dont 3 mois avec sursis, à compter de la notification de la présente décision.

- Une amende de 250 € (deux cent cinquante euros).

Cette amende devra être réglée dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faute de quoi s'y ajouteront les intérêts au taux légal.

En cas de non règlement de l'amende, la FFE se réserve le droit de maintenir la suspension des codes examinateur de Monsieur BRENIER. ■

Nouveaux adhérents du 1^{er} juillet au 31 août 2015

Bienvenue au **club** !



■ AQUITAINE

ORAF, Villeneuve Equitation Sghaier Mariem Lieu dit Roge La Grace 47300 VILLENEUVE SUR LOT 07 83 07 91 43

■ CENTRE VAL DE LOIRE

ORAG, La Ferme de la Garenne Bergougnan Marie La Maison Neuve 36250 VILLERS LES ORMES 06 82 76 81 41

■ COTE D AZUR

ORAF Marina Sports Events Feigenspan Jean Charles 244

Chemin des Essarts 06270 VILLENEUVE LOUBET 04 93 44 29 36

■ ILE DE FRANCE

ORAG, Quarterback Naegelen Denis 55 Rue Le Marois 75016 PARIS 01 53 84 25 00

■ MIDI PYRENEES

ORAF, Association Le Bouscasse Thevenot Estelle Chemin du Bouscasse Embats 32000 AUCH 06 13 16 39 29



VILLE DE RIBEAUVILLE

AVIS D'APPEL PUBLIC

Délégation de Service Public : gestion et exploitation du centre équestre de Ribeauvillé

1/ Identification de la collectivité délégante

Ville de Ribeauvillé – 2, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 50037 - 68152 RIBEAUVILLE Cedex

Tel 03.89.73.20.00 - Fax 03.89.73.37.18

2/ Personne responsable du marché

Jean-Louis CHRIST – Député-Maire de Ribeauvillé.

3/ Objet du marché

Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre équestre de Ribeauvillé.

Exploitation avec les moyens (cavalerie, matériel, humain) fournis par l'exploitant.

3.1 Localisation : Au Lieu-dit « Steinkreuzmatten » à proximité du casino de Ribeauvillé.

3.2 Durée du contrat : 5 ans du 4/09/2016 au 31/08/2021

3.3 Caractéristiques générales

Labélisation école française d'équitation, enseignement tout public, activités de loisirs, gestion cavalerie, compétition, manifestations, animations, ouvrir le centre à des pratiques équestres de type attelage – endurance – pony games... équitérapie ; périodes et horaires d'ouverture, politique tarifaire obligatoire soumise à validation, moyens nécessaires (cavalerie, matériel, humain), répartition des rôles, planning annuel des échanges, rémunération du délégataire directement par l'utilisateur.

4/ Cadre de la procédure

4.1 Procédure : Délégation de service public conformément à l'article L1411-11 du Code Général des Collectivités territoriales.

4.2 Classification des produits : Code NUTS : FR ; Classification : 92000000 ; Services fournis principalement aux entreprises ; Services récréatifs, culturels et sportifs.

5/ Composition du dossier de candidature,

justificatifs à produire **les candidats devront produire un dossier de présentation permettant d'apprécier leurs capacités professionnelles, financières et techniques et comprenant au minimum** les pièces suivantes :

- Lettre de candidatures motivée, comprenant **obligatoirement une note détaillée** sur les méthodes et moyens techniques et humains que le candidat mettra en œuvre pour l'exploitation du centre équestre ; le candidat y décrira le **programme opérationnel** qu'il entend mettre en œuvre pour développer le centre **sur toute la durée de la délégation** ;

- Présentation du candidat (nom, forme juridique, raison sociale, pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, activités actuelles du candidat, extrait K-Bis ou document d'immatriculation équivalent, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie prononcée à cet effet) ;

- Description de l'équipe (CV fourni) et copie obligatoire du diplôme d'Etat par le/les enseignant(s) ;

- Renseignement relatif aux moyens (cavalerie, matériel) de production avec lesquels le candidat démarrera l'activité (cavalerie, matériel de sellerie, machines, matériel pédagogique, parc d'obstacles) ;

- Chiffre d'affaires, bilans et comptes d'exploitation et comptes de résultat des 3 derniers exercices certifiés ;

- Présentation de références en matière de gestion, d'exploitation et de promotion d'équipements équestres (références de préférence de moins de 3 ans, préciser si ces références ont été exécutées en propre et éventuellement la part sous-traitée).

- **Business plan** sur toute la durée de la délégation, détaillant les charges, investissements, recettes envisagées et précisant notamment les activités d'enseignement et les activités de pension ;

- Un programme prévisionnel d'activité d'animation et/ou de compétition avec leur budget prévisionnel sur toute la durée de la délégation.

Le candidat produira en appui de ces documents toute pièce dont il jugera la production opportune.

6/ Modalités de jugement des candidatures

La sélection des candidats se fera sur la base des garanties **professionnelles et financières** fournies par les candidats ainsi que **leur aptitude à assurer** la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public conformément aux dispositions de l'article L1411-1 du CGCT au regard de la qualité de leur programme opérationnel.

Il est précisé que certains des renseignements demandés, peuvent être apportés au moyen des formulaires non obligatoires (DC4, DC5, DC7) mis en ligne par le MINEFE sur le site internet suivant : www.minefe.gouv.fr

Tout dossier incomplet sera rejeté. Toutefois, conformément à l'avant dernier alinéa de l'article 8 du décret n°97-638 du 31 mai 1997, les candidats seront invités, le cas échéant, à compléter leur dossier sous 48 heures en transmettant exclusivement les certificats et attestations relatifs à leurs obligations fiscales et sociales, par tout moyen permettant de donner date certaine à leur arrivée.

7/ Critères de sélection des candidats

- 40% : plausibilité et équilibre économique du projet ;

- 30% : juste équilibre en besoin/charge dans les moyens de productions envisagés ;

- 30 % : qualité de l'équipe du délégataire

8/ Conditions de retrait et de remise des candidatures et des offres

Téléchargement du cahier des charges sur le site du « profil acheteur » : www.e-marchespublics.com

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

* La remise des candidatures et des offres peuvent se faire par voie électronique : www.e-marchespublics.com

* Les candidats pourront adresser leur candidature et leur offre rédigées en langue française par voie postale à l'adresse suivante «Mairie de Ribeauvillé – 2, Place Hôtel de Ville – 68150 Ribeauvillé ».

L'ensemble des pièces sera transmises dans 1 seule enveloppe et comportera :

« Délégation de Service Public – gestion et exploitation du centre équestre »

Le nom du candidat avec les justificatifs demandés mentionnés à l'article ci-dessus.

9/ Date de remise des candidatures

Vendredi 29 janvier 2016 à 12H00 au plus tard.

10 /Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus

Mairie de Ribeauvillé – 2, Place Hôtel de Ville – 68150 Ribeauvillé

Mme Bernt (DGS) Tel 03.89.73.20.00 - Fax 03.89.73.37.18 – Courriel : mairie.ribeauville@wanadoo.fr

11/ Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg - 31 Avenue de la Paix - BP 1038 - 67070 Strasbourg Cedex

Introduction des recours : gracieux par la Ville de Ribeauvillé / en contentieux par le tribunal administratif de Strasbourg

12/ Date d'envoi à la publication

14 septembre 2015

ALEXIS GRUSS

revient avec
le spectacle équestre et aérien

PEGASE & ICARE

avec

les farfadais

2H30 DE SHOW, 40 CHEVAUX
ET PLUS DE 20 ARTISTES SUR SCÈNE
ORCHESTRE LIVE

- A **PARIS** DU **17 OCTOBRE 2015** AU **6 MARS 2016**
- EN **TOURNÉE ZÉNITH** DU **22 MARS** AU **1^{ER} MAI 2016**

www.ALEXIS-GRUSS.COM - 01 45 01 71 26



ticketmaster





© FFE/PSV

Les nouveautés

Comme chaque année, les règlements fédéraux intègrent un certain nombre de modifications qui sont applicables au 1^{er} septembre 2015. Présentation des principales nouveautés.

Règlement général

Chronométrage

Les réclamations liées au chronométrage devront être faites impérativement sur le terrain afin de faciliter la collecte des éléments permettant de les traiter efficacement. Elles doivent être déposées dans les 30 minutes qui suivent la fin de l'épreuve.

Chute avec perte de connaissance

En cas de chute ayant entraîné une perte de connaissance, la LFC sera suspendue jusqu'à la validation d'un nouveau certificat médical.

Caméra embarquée

Les caméras de type « Go Pro » sont autorisées sous la responsabilité du concurrent à condition qu'elles ne modifient pas le profil des équipements de sécurité.

Protège boulets

A compter du 1^{er} janvier 2016, les protège-boulets « double coque » ne sont plus autorisés dans les épreuves Club, Poney et Préparatoire.



Cotes des épreuves poney A

Les cotes des obstacles pour les épreuves poney A sont

modifiées, A2 : 30 cm, A1 : 40 cm et A Elite : 50 cm.



Harnachement

En épreuves poney, la bardette et la selle anglaise sont autorisées.

Lorsqu'il est autorisé, le gogue peut être fixe ou commandé.

Les mors en cuir ou recouverts de cuir ne sont plus autorisés.

Pénalités dressage

Pour les épreuves AM, Club et Poney, entrer avant la cloche, avec des protections ou avec la cravache ou un défaut de tenue est pénalisé de 2 points de pénalité.



La monte sans mors, en licol ou en cordelette est autorisée dans les épreuves Poney 3, Club 4 Imposée, Club 3 libre.

Le trot enlevé est autorisé en Club 4, Club 3 et Amateur 3 Imposée B.



Les étriers fermés ou de sécurité sont obligatoires lorsque le cavalier porte des chaussures sans talons.

La distance entre 2 points d'assistance ne

doit pas être supérieure à 15 km.

Chaque cavalier porte une responsabilité directe sur le comportement de son assistance.



Création des indices 3 et 4 en Club poney.

Les épreuves style 4, 3 et 2 peuvent être ouvertes aux LFC Club lorsque cela est stipulé à l'avant programme.

Les distances dans les lignes et les combinaisons sont précisées dans le règlement ainsi que dans le guide du chef de piste disponible en ligne sur le site ffe.com.



Nouvelles épreuves par équipe de 2 en Amateur 1 et 2.

La monte sans mors est autorisée.

Suppression du test de présentation.



Le Galop® maximum est supprimé pour toutes les épreuves d'indice 2.

Toute erreur commise devra être réparée par le cavalier en jeu et pas obligatoirement par le cavalier qui l'a commise.



La martingale fixe et la monte sans mors sont autorisées.

La première chute devient éliminatoire.



Les pénalités en cas de contact cavalier/cheval sont détaillées avec plus de précision.



Diminution du Galop® minimum obligatoire dans les différentes épreuves.

Possibilité d'attacher les rênes en indice 3 et autorisation de la monte sans mors. ■

EN SAVOIR PLUS

Pour connaître le détail de toutes les modifications réglementaires, rendez vous sur le site ffe.com dans l'espace disciplines, puis cliquez sur le règlement de votre choix.

Les modifications de l'année sont signalées par 1 trait dans la marge.

LYON
EUREXPO
28 OCT
1^{er} NOV
2015

EQUITA

Le salon du cheval de Lyon



www.equitalyon.com

